CONSEIL MUNICIPAL
18 JANVIER 2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 CHAMONIX-MONT-BLANC

I - LE CONTEXTE GENERAL

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

III - SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2010 – 2014

IV - EVOLUTION DES RATIOS LEGAUX

V - RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

VII - BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2016

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.
Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.
Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget.

Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

La préparation du budget 2016 intervient dans un contexte économique, financier et fiscal toujours difficile et devra tenir compte également de la participation des communes au rétablissement des comptes publics

La stratégie financière face à ce contexte s'appuiera sur les mêmes fondamentaux que lors des trois dernières années, à savoir efforts de gestion et poursuite du programme d'investissement engagé, mais devra être encore plus exigeante afin de préserver les grands équilibres financiers de la commune.

Au travers des principaux postes budgétaires, il vous sera présenté les orientations proposées pour l'exercice 2016. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif

Cette année, le budget sera adopté lors de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

I - LE CONTEXTE GENERAL

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

1. LA CROISSANCE MONDIALE DEVRAIT S'ACCELERER EN 2016

Elle restera cependant modeste par rapport à la période précédant la crise, et sa répartition au niveau mondial sera différente de ce qu'elle était ces dernières années.
L'accélération de l'activité s'appuie sur des politiques monétaires très accommodantes, un ralentissement du rythme d'assainissement budgétaire, la remise en état du secteur financier et la baisse du cours du pétrole. Toutefois, l'investissement, qui constitue un élément crucial de la croissance doit encore décoller.

2. LA ZONE EURO : LA CROISSANCE SE RAFFERMIRA PROGRESSIVEMENT

En zone euro, la reprise se renforce et pourrait être plus forte qu'attendu (de +1,8 % -PLF 2016- à 2,1 % -OCDE-), mais de manière plus ou moins marquée selon les pays. Elle pourrait dépasser 2 % en fin d'année 2016, favorisée par les mêmes facteurs aidant la croissance, politique budgétaire, prix de l'énergie et cours de l'Euro.

Toutefois, le chômage ne reculera que progressivement pour une prévision à 10,5 % à la fin de la période et l'inflation atteindrait 1,3 % en raison de la dissipation des effets de la baisse des cours du pétrole et l'intensification de la politique d'assouplissement monétaire.

3. L'ECONOMIE FRANÇAISE SOUMISE AUX ALEAS EXTERIEURS

La croissance économique accélèrerait progressivement en 2016 (+1,5 % après +1,0 % prévu en 2015 +0,2 % en 2014). L'économie française profiterait de la même conjoncture favorable que la zone Euro, la baisse des prix de l'énergie, l'amélioration des conditions financières, le raffermissement de la demande extérieure contribueraient à la hausse de la consommation et des exportations en volume.

- **L'emploi**

En moyenne annuelle, l'emploi salarié s'inscrirait, au niveau national, dans une dynamique de redressement en 2016.

Cette évolution serait essentiellement due aux mesures de soutien des pouvoirs publics (CICE, le Pacte de responsabilité et de solidarité, service civique et contrats aidés) et moins à un redémarrage de l'économie qui créerait de l'emploi.

La baisse du chômage sera marginale en raison de la faible confiance des entreprises qui continuera de peser sur l'investissement, freinant les décisions d'embauche.

La consommation des ménages serait le principal moteur de la croissance, elle serait soutenue par le pouvoir d'achat, qui resterait dynamique (+1,3 % en 2016 après +1,5 % en 2015 et +1,1 % en 2014[1]).

[1] Rapport Economique Social et Financier du PLF 2016 p. 42

L'investissement pourrait se redresser, en lien avec l'accélération de l'activité et l'amélioration des marges des entreprises.
L'investissement des entreprises accélérerait nettement (+4,9 % en 2016 après +2,5 % en 2015 et +1,6 % en 2014). Il bénéficierait du redressement des marges des entreprises, soutenues par le maintien du prix du pétrole à des niveaux bas ainsi que par les mesures de baisse du coût du travail. Le manque de confiance des entreprises pourrait cependant atténuer ces prévisions d'investissement.

Toutefois, la réforme territoriale de la loi NOTRe et la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales font peser des risques importants dans le secteur des travaux publics mais aussi pour les aides aux entreprises (baisse des volumes et recentrage sur les nouvelles grandes régions).
Pour mémoire, l'investissement public local représente 58 % de l'investissement public total (norme SEC 2010) et près de 70 % de l'investissement public civil. Selon la Fédération Nationale des Travaux Publics 1 Md€ de travaux publics en moins commandé par les collectivités représenterait 7 500 emplois en moins dans ce secteur.

- **L'inflation**

La dépréciation de l'euro ainsi que l'effet de la hausse des salaires sur les prix des services et la stabilisation des prix de l'énergie contribueraient au redressement de l'inflation en 2016 à +1,0 % après +0,1 % en 2015.

- **Cadrage macroéconomique**

Le Gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, présenté en conseil des ministres le 30 septembre, sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après +1,0 % en 2015 et une inflation modérée, +1,0 %, après une quasi-stagnation en 2015 (+0,1 %).
L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Or, le Haut Conseil des finances publiques a émis, dans son avis du 25/09/2015, de sérieux doutes sur la politique de l'Etat français en la matière *(« En 2016, les finances publiques devraient bénéficier de la reprise modérée de la croissance, mais des risques significatifs pèsent sur la réalisation de l'objectif de ralentissement de la dépense en volume, particulièrement ambitieux au regard de sa trajectoire passée. Si cet objectif de dépense n'était pas tenu, le solde structurel serait dégradé par rapport au niveau prévu »*).

Les principaux éléments de cadrage économique prévus dans le projet de loi de finances 2016

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2014	2015	2016
Économie française			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 132	2 175	2 230
Variation en volume (en %)	0,2	1,0	1,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) [1]	1,1	1,5	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,6	1,8	1,7
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	1,6	2,5	4,9
Exportations (en %)	2,4	6,0	4,8
Importations (en %)	3,8	6,1	5,2
Prix à la consommation (en %)			
Prix hors tabac (moyenne annuelle)	*0,4*	*0,1*	*1,0*
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	*0,5*	*0,1*	*1,0*
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-57,6	-40,5	-40,3

(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.
Sources : Présentation du PLF 2016 par Ministère de l'Economie et des Finances « Chiffres clés du PLF 2016 ».

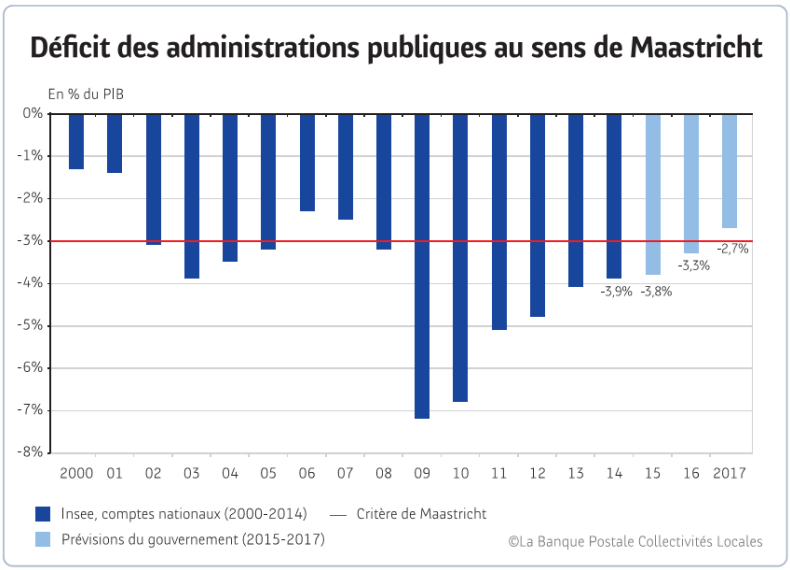

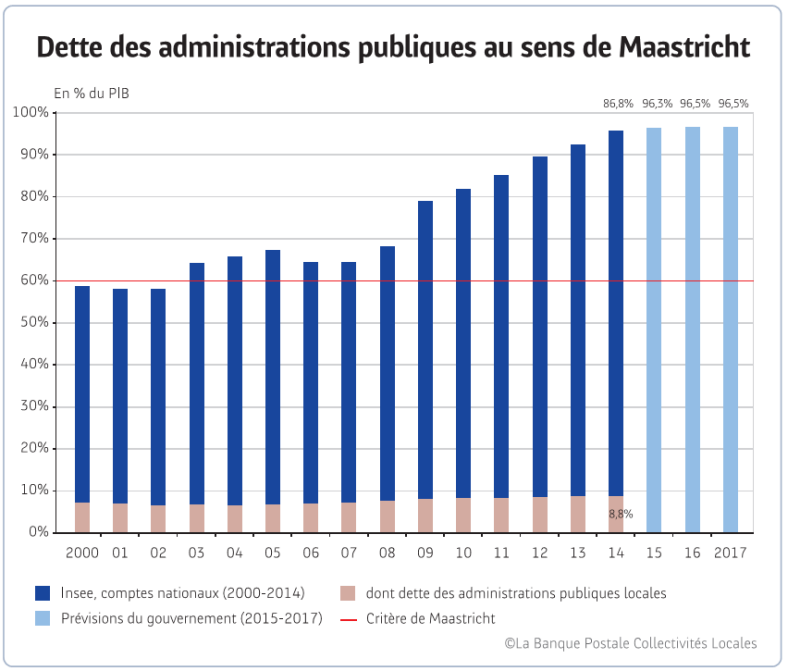

Source : Note de conjoncture novembre 2015 La Banque Postale

4. L'ECONOMIE LOCALE :

LA CONJONCTURE SUIT GLOBALEMENT LES TENDANCE NATIONALES

✓ LA CONJONCTURE EN REGION RHONE ALPES

Le regain de l'activité se confirme d'un trimestre à l'autre, même si celle-ci peine à trouver un rythme régulier. Les mises en chantier comme les autorisations de construire sont orientées à la baisse. En revanche, les exportations progressent nettement. La fréquentation hôtelière retrouve son bon niveau d'il y a deux ans. L'emploi salarié marchand non agricole rhônalpin rebondit : la dégradation perdure dans la construction, mais l'ensemble du tertiaire marchand gagne des emplois ; l'intérim en particulier est en hausse. Enfin, le taux de chômage régional est stable pour le quatrième trimestre consécutif. Au sein de la région, le département du Rhône se distingue par son dynamisme

Source : Insee Conjoncture Rhône-Alpes N° 07 - octobre 2015

✓ LA CONJONCTURE EN HAUTE SAVOIE

Des signaux positifs mais des disparités

L'activité semble plus soutenue pour ce 3ème trimestre, avec des niveaux considérés comme normaux par la grande majorité des entreprises.

C'est le cas pour l'industrie, qui affiche un taux moyen d'utilisation des capacités de production au-dessus de sa moyenne de longue période et des carnets de commandes jugés satisfaisants. De même, la hausse des échanges commerciaux s'est poursuivie pour atteindre des montants d'export en très nette hausse au second trimestre. En ce qui concerne l'artisanat, l'amélioration de la conjoncture se confirme après la stabilisation du trimestre précédent ; le niveau d'activité est ainsi qualifié de normal et les prévisions sont bonnes. Et le secteur du bâtiment, même s'il reste dégradé, connait une activité mieux orientée (avec une situation plus délicate pour les Travaux publics).

Deux secteurs présentent également des résultats corrects voire satisfaisants, malgré des facteurs liés à la météo. Le tourisme tout d'abord, qui a connu une fréquentation en progression cette saison et des taux d'occupation en hausse ou stables (sauf pour les gîtes), bien que les réservations aient eu du mal à s'enclencher compte-tenu du temps pluvieux de l'été 2014. Du côté de l'agriculture, la collecte laitière a reculé à cause de la chaleur avant de se redresser en septembre, et le marché des fromages est resté dynamique grâce à la fréquentation touristique.

La situation des entreprises de services est quant à elle moins favorable qu'au trimestre précédent, notamment pour la restauration et les transports. Mais c'est surtout le secteur du commerce de détail qui est en retrait ce trimestre, avec aucune amélioration notable à noter en termes de chiffres d'affaires.

Enfin, sur le plan de l'emploi, le nombre de demandeurs progresse de 0,1% en septembre par rapport à août 2015, mais cette légère augmentation (contraire à la tendance nationale) est due principalement à l'inscription des saisonniers en prévision de la saison d'hiver.

Sans parler de reprise franche, l'activité semble donc plus soutenue et les prévisions mieux orientées ; mais ces signaux positifs sont plus ou moins marqués selon les secteurs. D'autre part, les dirigeants sont toujours confrontés à un manque de visibilité qui pèse sur la création d'emplois et les investissements.

Source : CCI Haute Savoie : 3ème trimestre 2015

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

La loi de Finances pour 2016 et la loi de Finance rectificative pour 2015 ont été adoptées par le Parlement le 17 décembre et publiées au Journal Officiel du 30 décembre 2015.

De la contribution au redressement des finances publiques à la réforme de la DGF : Les principales mesures impactant les collectivités

➢ La poursuite de la baisse historique des dotations

Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015, **le projet de loi de Finances 2016 confirme une baisse supplémentaire de 3,67 Md€ chaque année en 2016 et 2017 pour la DGF**. La brutalité de cette baisse historique pour les collectivités territoriales a été unanimement dénoncée par l'ensemble des associations d'élus, en particulier lors de la journée d'action du 19 septembre 2015.

Au sein du « bloc communal », la répartition de la baisse des dotations porterait donc à nouveau en 2016 à hauteur de 70 % sur les budgets des communes et de 30 % sur les budgets des Intercommunalités. Soit respectivement : 1,45 Md€ pour les communes et 621 M€ pour les Intercommunalités.

Au total, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques s'élèvera à 12.5 Md€ en 2017, soit un montant correspondant à 6.6 % des recettes réelles de fonctionnement 2012 de l'ensemble des collectivités locales.

Le PLF 2016 proposait un profond remaniement de l'architecture et de la répartition de la DGF. Dans une annonce faite le 3 novembre dernier le 1er Ministre a proposé que les grands principes de la réforme soient arrêtés dès ce projet de Loi de Finances mais que son application ne soit effective qu'en 2017.

Les objectifs de cette réforme affichés par le Gouvernement consistent à :

- réduire les écarts injustifiés de DGF par habitant et renforcer ceux qui sont fondés sur des différences objectives de ressources et de charges;
- adapter les concours financiers aux évolutions institutionnelles notamment le développement de l'intercommunalité;
- prendre en compte les spécificités du monde rural et du monde urbain;
- simplifier la répartition de la DGF.

La dotation forfaitaire de la nouvelle DGF communale comprendrait trois parts. Une dotation de base, uniforme pour toutes les communes quels que soient leur taille démographique ou leur niveau d'intégration intercommunal, une dotation de ruralité et une dotation de centralité

Evolution de la dotation forfaitaire des communes en 2017

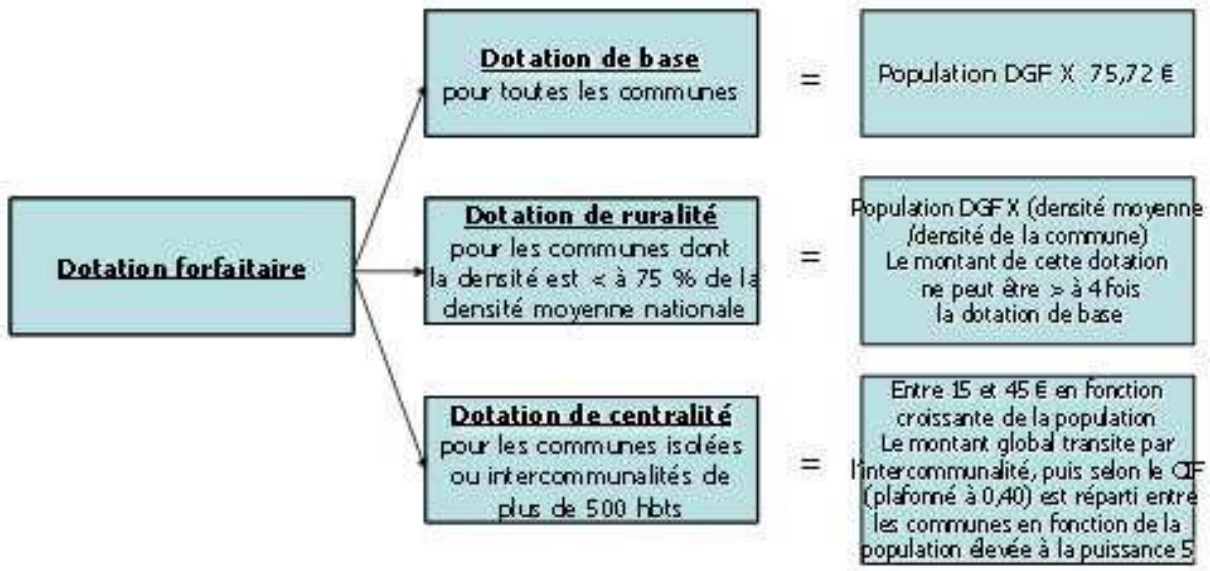

Les premières estimations de la réforme de la DGF, font apparaitre une perte de recettes supplémentaire de 300 K€ pour la commune de Chamonix Mont Blanc

- **Les dotations de compensation fiscale**

Le taux de minoration des allocations compensatrices (allocations versées par l'Etat en compensation des exonérations fiscales décidées en matière d'impôts locaux), devenues variables d'ajustement de l'enveloppe normée, est de -5,4 % en moyenne dans le PLF 2016, le niveau définitif de cette baisse ne sera connu qu'à l'issue du Comité des Finances Locales de janvier 2016, et ce taux devrait être au final plus important même si l'assiette des allocations compensatrices est élargie par le PLF 2016.

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Le PLF 2016 est fondé sur une hypothèse de croissance du PIB de 1.5 %. Dans le scénario macro- économique associé au PLF 2016, la consommation des ménages demeure le principal vecteur de la croissance (+1.7%) ; est également prévu une reprise de la demande extérieure faite à la France et une croissance de +4.9% des investissements des entreprises. L'inflation prévisionnelle 2016 s'élève à 1%.
Cette hypothèse est importante pour les collectivités car elle détermine le coefficient d'actualisation des bases de TH et de TFB.

Ce coefficient, comme en 2012, 2013 et 2015 est identique au taux d'inflation prévisionnel de la Loi de Finances Initiale, **soit 1% pour 2016**.

➢ Dotations de péréquation

✓ DSU – DSR

En matière de péréquation, le PLF 2016 poursuit la politique de forte progression des enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 180 M€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 117M€). Pour mémoire, cette progression n'est pas financée par une hausse de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités mais par des réallocations au sein de cette dernière (pour moitié, au sein de la DGF et pour moitié des autres composantes de l'enveloppe normée vers la DGF).

✓ Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Autre élément de la péréquation, le FPIC voit son volume porté à 1 Md€ (+ 220 M€) soit 1.9% des recettes fiscales des communes et des EPCI. La Loi de Finances 2012 avait prévu pour 2016 un volume du FPIC correspondant à 2% de ces recettes fiscales, objectif reporté par le PLF 2016 à 2017.

➢ Création d'un fonds national à l'investissement

Pour atténuer la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, le PLF 2016 prévoit la création d'un fonds de soutien à l'investissement d'un montant de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal.

➢ Elargissement du périmètre du FCTVA

Le PLF 2016 introduit également une mesure technique pour soutenir l'investissement : l'élargissement du périmètre du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (payées à partir du 1er janvier 2015 donc un effet sur le FCTVA perçue en 2016 pour les Villes qui récupèrent la TVA en n+1) ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016. Cette mesure est neutre pour l'Etat puisque le FCTVA est intégré à l'enveloppe normée.

Pour la commune, cet élargissement permettrait d'augmenter les recettes 2016 au titre du FCTVA de l'ordre de 30 K€.

➢ Autres mesures du PLF 2016

- ✓ La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0.9% de la masse salariale au lieu de 1%.
- ✓ le PLF 2016 reporte la dépénalisation du stationnement payant, introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, au 1er janvier 2018.
- ✓ Le prolongement, sous conditions, des incitations aux commues nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016.

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communal se compose :

⇗ D'une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, déneigement, fournitures, entretien courant, assurances …), frais financiers (notamment intérêts des emprunts, ligne de trésorerie), autres charges de gestion courante (participation au SDIS), subventions aux associations, aux budgets annexes (restauration municipale, remontées mécaniques, SPIC parkings), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, l'attribution de compensation de la TP (versement par la communauté de communes), la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les impôts indirects (taxe sur les remontées mécaniques, produits des jeux du casino, droits de mutations, de stationnements sur voirie…), les produits des services (recettes perçues sur les usagers : redevance ski de fond, coupes de bois, concessions de cimetières…) et les autres produits (revenus des immeubles, locations de salles Majestic, redevance de concessions : grotte de la Mer de Glace, buvettes, …).

Le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser le capital de la dette en priorité.
Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

⇗ D'une section d'investissement

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissements (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, de places publiques, achat de terrains, ou acquisition de véhicules, matériels…), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département…) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- les remboursements de T.V.A (FCTVA avec un décalage d'un an suite au plan de relance),
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissements, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

III – SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2010 - 2014

L'exercice 2010 est la première année qui tient compte de la création de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (regroupant le territoire des Houches, de Servoz, de Vallorcine et de Chamonix-Mont-Blanc) et de la suppression de la Taxe Professionnelle.

La création de la Communauté de Communes a été prononcée par arrêté préfectoral N°209/3352 du 14/12/2009

SOMMAIRE :

1. EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
2. EVOLUTION DE LA FISCALITE
3. EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT
4. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT
5. SYNTHESE

EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'Euros)	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Produits réels d'exploitation	29 648	29 460	30 548	32 814	31 395
Charges réelles d'exploitation	21 087	20 723	22 418	23 055	22 759
EPARGNE DE GESTION (EBE)	**8 561**	**8 737**	**8 130**	**9 759**	**8 636**
Intérêts de la dette	1 980	2 188	2 405	2 264	2 320
Solde produits / charges Financières	350	322	269	233	202
Solde produits / charges Exceptionnelles	-1 090	-231	-894	83	-340
EPARGNE BRUTE (CAF BRUT)	**5 841**	**6 640**	**5 100**	**7 811**	**6 178**
Remboursement en capital de la dette *	5 157	5 442	5 662	5 363	5 508
Remboursement par la Communauté de Communes	850	809	766	722	675
(Transfert dette)					
EPARGNE DISPONIBLE (CAF NETTE)	**1 534**	**2 007**	**204 ***	**3 170**	**1 345**

* La baisse de la CAF Nette en 2012 vient du versement d'une subvention exceptionnelle au budget "Lotissement des Tissières" : 1 385 K€

EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	29%	29%	26%	28%	27%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	19%	22%	16%	23%	20%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	5%	7%	1%	9%	4%

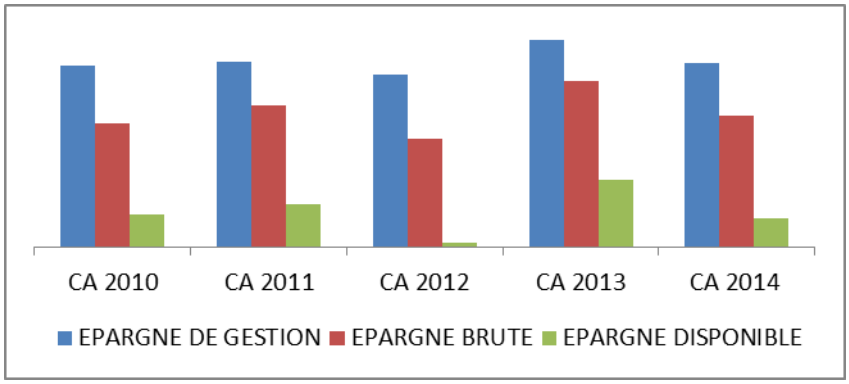

Le dynamisme des recettes de fonctionnement, accompagné de la modération des charges d'exploitation ainsi que la maitrise de l'annuité de la dette, ont permis de garder les différents soldes intermédiaires de gestion à **un niveau supérieur à la moyenne** des collectivités de la même catégorie démographique.

EVOLUTION DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE						
	Chamonix Mont Blanc					Moyenne nationale
	2010	2011	2012	2013	2014	2013
TAXE D' HABITATION	14,50%	14,50%	14,86%	14,86%	**14,86%**	**16,26%**
FONCIER BATI	15,22%	15,22%	15,60%	15,60%	**15,60%**	**18,82%**
FONCIER NON BATI	28,51%	28,51%	29,22%	29,22%	**29,22%**	**41,66%**

Pour les trois taxes « ménages », le taux de la commune de Chamonix est inférieur à la moyenne nationale

COMPARAISON DES TAUX DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A QUELQUES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

TAXE D'HABITATION		
Communes	2013	2014
MACOT LA PLAGNE	13,79	13,79
COURCHEVEL	14,44	14,44
LES HOUCHES	14,46	14,46
CHAMONIX	14,86	14,86
VAL D'ISERE	17,41	17,41
BOURG ST MAURICE	18,20	18,20
MORZINE	26,51	19,65
LA CLUSAZ	20,51	20,51
ST GERVAIS	21,17	20,98
LES CONTAMINES	21,26	21,26
MEGEVE	23,63	23,86
GRAND BORNAND	25,14	25,14
CHATEL	26,11	26,11

FONCIER BATI		
Communes	2013	2014
MORZINE	18,39	13,63
MACOT LA PLAGNE	15,10	15,10
LES CONTAMINES	15,43	15,43
CHAMONIX	15,60	15,60
LES HOUCHES	15,73	15,73
LA CLUSAZ	16,30	16,30
BOURG ST MAURICE	16,46	16,62
GRAND BORNAND	17,98	17,98
MEGEVE	18,67	18,85
ST GERVAIS	18,67	18,50
COURCHEVEL	19,58	19,58
CHATEL	18,97	18,97
VAL D'ISERE	27,93	27,93

FONCIER NON BATI		
Communes	2013	2014
CHAMONIX	29,22	29,22
ST GERVAIS	46,22	45,80
VAL D'ISERE	56,47	56,47
MORZINE	78,14	57,91
LES HOUCHES	62,66	62,66
MEGEVE	69,05	69,74
LA CLUSAZ	79,74	79,74
CHATEL	85,47	85,47
MACOT LA PLAGNE	115,20	115,20
LES CONTAMINES	116,72	116,72
GRAND BORNAND	126,80	126,80
COURCHEVEL	151,91	151,91
BOURG ST MAURICE	171,58	171,58

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Sur la période 2010 - 2014, le montant des investissements s'élève à 50 M€.
En ajoutant les investissements réalisés, par la Communauté de Communes, sur les installations (sportives et culturelles) de Chamonix, le total des investissements est de près de 70 M€.

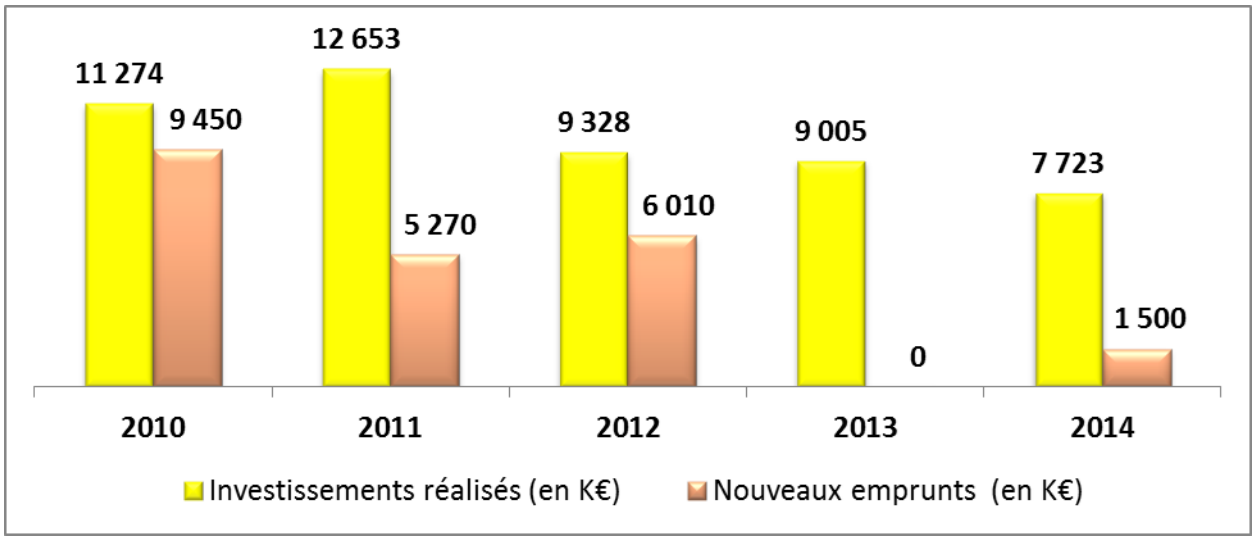

La moyenne des dépenses d'équipement s'élève à un peu plus de 10 000 K€ par an, dont plus de 1 800 K€ par an d'acquisition de terrains et bâtiments.

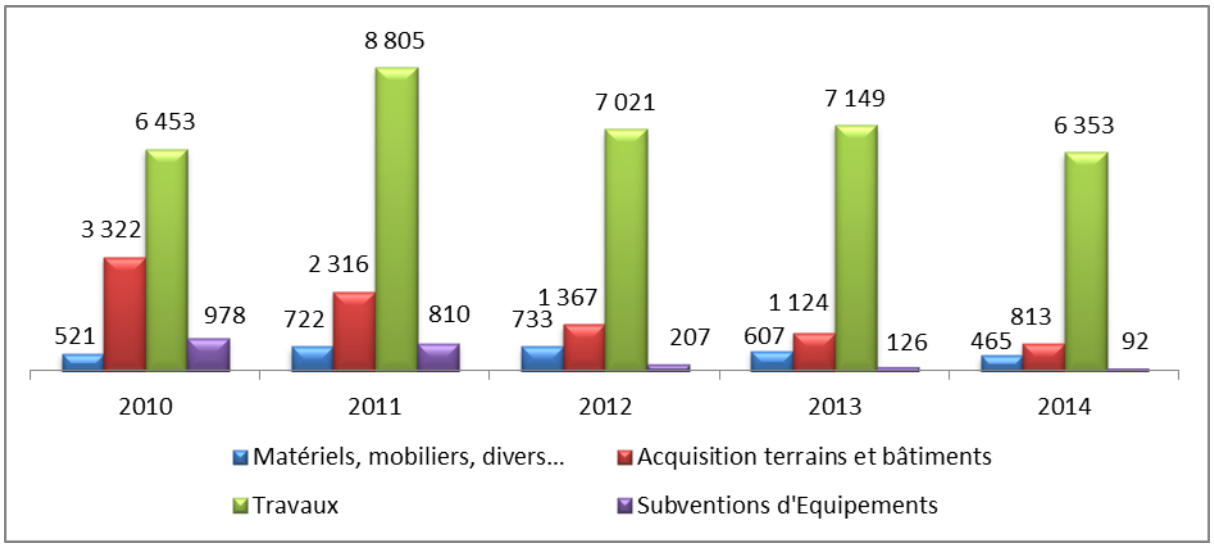

Le niveau des dépenses d'équipement pour la commune s'élève à : **829€/hab**. pour 2014 et reste supérieur à celui de la strate (année 2013) au niveau départemental : **650€/hab**., régional : **440€/hab.** et **386€/hab.** au niveau national.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette de la commune diminue de 4,1 millions d'euros en 2014 (après une baisse en 2013 de 6 M€), dont 4 million d'euros pour le Budget General de la commune.

Entre 2012 et 2014, l'encours de la dette a diminué de 15 %

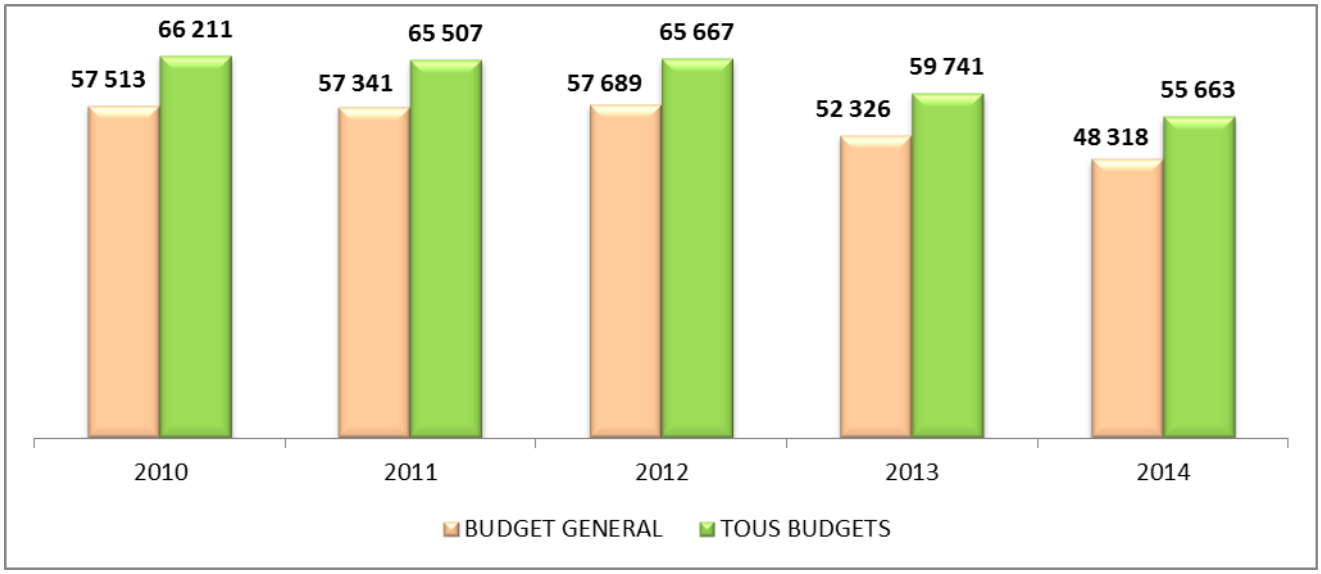

Lors de la création de la Communauté de Communes en 2010, il a été transféré une partie de la dette concernant les équipements transférés (Centre sportif, musées, bibliothèques…)

En tenant compte de cette dette transférée, le montant de l'encours de la dette propre de la commune s'élève à 44,64 millions d'euros soit une diminution de 12% par rapport à 2010.

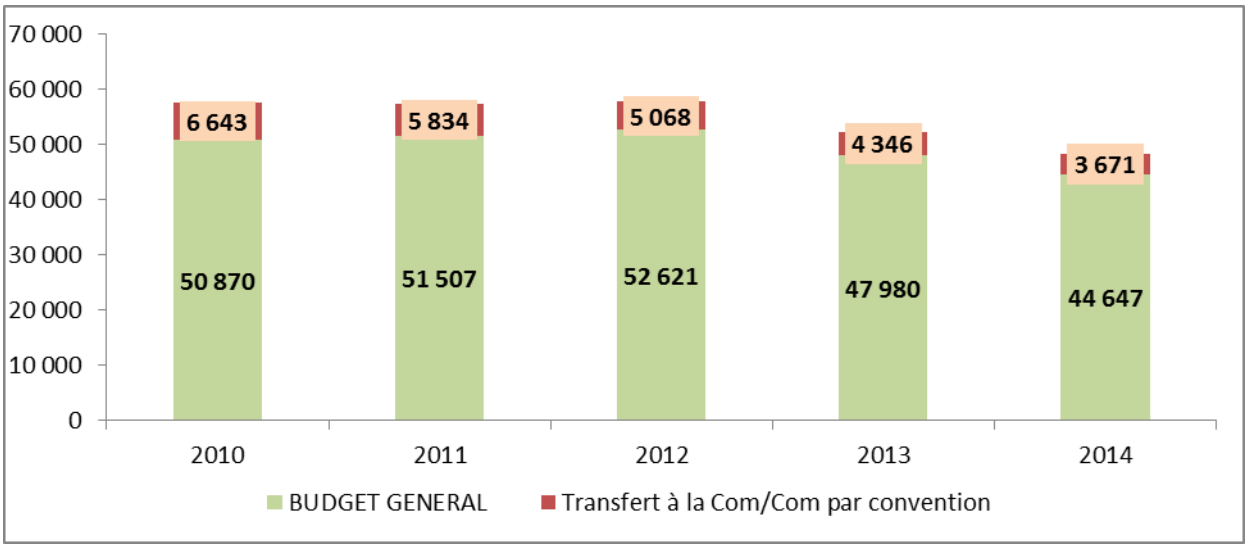

SYNTHESE

Les différents niveaux d'épargne de la commune sont à un niveau supérieur à la moyenne des collectivités de la même catégorie démographique et démontrent une situation financière satisfaisante.

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en K€ Chamonix	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Commune 2014	Département 2013	Région 2013	National 2013
Excédent Brut de Fonctionnement = Epargne de Gestion	8 636	927	370	255	210
Produits de fonctionnement réels	31 542	3 385	1 425	1 172	1 128
Charges de fonctionnement réelles	25 550	2 742	1 116	940	948
Capacité d'Autofinancement Brute = Epargne Brute	6 178	663	309	232	181
CAF nette de remboursements de dettes bancaires = Epargne disponible	1 345	144	173	142	103

- L'épargne de gestion de la commune pour 2014 est de 927 € par habitant soit plus de 4 fois supérieure à la moyenne nationale.
- **Le montant en €/habitant des produits et charges de fonctionnement est 3 fois supérieur à la moyenne nationale, ce qui montre bien la structure particulière du budget de Chamonix.**
- L'épargne brute est également supérieure aux différentes moyennes (Nationale, Régionale et Départementale).
- L'épargne disponible de la commune est supérieure à la moyenne Nationale et Régionale, mais inférieure à la moyenne Départementale.

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, et représente la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, et qu'elle peut donc affecter à la couverture de dépenses à long terme.

Le taux élevé d'épargne brut (20% de moyenne sur la période 2010 – 2014) permet à la commune de financer le remboursement de la dette en capital, mais également de financer une partie des investissements sur ses fonds propres.

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.
Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.
Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans, avec un seuil critique à 15 ans.

BUDGET GENERAL	2010	2011	2012	2013	2014
Endettement au 31 décembre	50 870	51 507	52 621	47 980	44 647
Epargne brute	5 841	6 640	5 100	7 811	6 178
Nombre d'année pour rembourser	8 ans 8 mois	7 ans 9 mois	10 ans 4 mois	6 ans 2 mois	7 ans 3 mois

La moyenne du ratio de désendettement sur les cinq dernières années est de 8 ans.

IV - RATIOS LEGAUX

Dans un souci de transparence financière, la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite « Loi A.T.R. ») a instauré l'obligation de faire figurer, en annexe des documents budgétaires, quelques données synthétiques sur la situation financière.
Les villes et les groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter les 11 ratios figurant ci-dessous.
Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de :

2010 : 9 401 h. 2011 : 9 359 h. 2012 : 9 378 h. 2013 :9 346 h. 2014 : 9 318 h.

BUDGET GENERAL Liste des 11 Ratios financiers obligatoires commune + 10 000 hab.	**CA 2010**	**CA 2011**	**CA 2012**	**CA 2013**	**CA 2014**
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population *Mesure du niveau de service rendu*	**2 598** €	**2 589** €	**2 969**€	**3 018** €	**2 766** €
2/ Produit des impôts directs / Population *Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la Collectivité*	**1 134**€	**1 182** €	**1 269** €	**1 343** €	**1 359** €
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population *Mesure les ressources dont dispose la Collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance*	**3 424** €	**3 691** €	**3 784** €	**3 830**€	**3 754**€
4/ Dépenses d'équipement brut / Population *Mesure de l'effort d'équipement*	**1 193** €	**1 346** €	**988** €	**957** €	**809** €
5/ Encours de la dette nette / Population *Mesure l'endettement de la Collectivité*	**5 411** €	**5 504** €	**5 611** €	**5 134** €	**4 791** €
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population *Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la Collectivité*	**595** €	**588** €	**573** €	**557** €	**524** €
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement *Mesure la charge de personnel de la Collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la Collectivité*	**54 %**	**53 %**	**48 %**	**48 %**	**54 %**
8/ Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal *Mesure le niveau de pression fiscale exercé sur les contribuables Rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (taux moyens nationaux). Si taux< à 100% la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées*	**86 %**	**84 %**	**85 %**	**70 %**	Suppression du ratio selon arrête du 9/12/14 relatif à l'instruction M14
9/ Dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé.*	**89 %**	**84 %**	**92 %**	**91 %**	**88 %**
10/ Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse*	**35 %**	**36 %**	**26 %**	**25 %**	**22 %**
11/ Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement *Mesure la charge de la dette de la Collectivité relativement à sa richesse*	**158 %**	**149 %**	**148 %**	**134 %**	**128 %**

V – RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2015

Suite à la crise financière mondiale en 2008, dont la crise des « subprimes », une polémique s'est développée sur « la toxicité » des emprunts et une charte de bonne conduite dite charte « Gissler » a été signée le 7 décembre 2009 entre des associations d'élus et des représentants des banques.

Cette charte est le résultat de la mission confiée par le Gouvernement à Mr Gissler, Inspecteur Général des Finances, pour apaiser les tensions entre les collectivités territoriales victimes d'emprunts toxiques et les banques, et garantissant que les emprunts structurés proposés aux collectivités sont adaptés à leurs besoins. Cette charte n'a pas d'effet rétroactif.

Sous la charte Gissler, les banques signataires -Société Générale, Dexia, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse Epargne- s'engagent à ne plus vendre de contrats basés sur des matières premières ou des écarts de devises, à classer les produits en cinq catégories (« tableau des risques ») et à reconnaître aux collectivités locales le caractère de « non-professionnels de la finance ».

Depuis lors, l'endettement du secteur public local fait l'objet de nombreuses attentions. Il n'en reste pas moins que le recours juridique à l'emprunt est strictement encadré. En effet, les collectivités ne peuvent emprunter que pour **financer leurs dépenses d'équipement** (construction/rénovation d'équipements, acquisitions, subventions d'investissement,…) qui ne pourraient être financées sur un seul exercice budgétaire. A l'inverse, **il leur est strictement interdit d'emprunter pour financer des dépenses courantes ainsi que pour rembourser le capital des prêts contractés par le passé.**

Une circulaire interministérielle en date du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier. Elle fixe les règles pour réduire l'asymétrie d'information entre la collectivité territoriale et l'établissement financier, pour mieux informer l'assemblée délibérante et précise l'action des services de l'Etat.

Elle préconise aussi l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

GESTION DE LA TRESORERIE

Le service des Finances suit régulièrement les mouvements du compte « Trésor Public ».
En fonction des besoins, il est mobilisé ou remboursé des fonds au moyen de la ligne de trésorerie à court terme, mise en place chaque année par une délibération du Conseil Municipal.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2015, la ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie et suite à un appel d'offre au mois de novembre, c'est la Banque Postale qui a été retenue pour l'année 2016.

CREDIT AGRICOLE	2014/2015
MONTANT	1 400 000 €
DATE DE DEBUT	10/12/2014
DATE DE FIN	10/12/2015
INDEX	EURIBOR 3 Mois
MARGE	1.32%
COMMISSION	2 520 €

La charge d'intérêts relative à l'utilisation de la ligne de trésorerie s'établit pour 2015 : Néant
2014 à 224 €, 1 541 € en 2013 et 0 en 2012.

GESTION DE LA DETTE PROPRE

♦ Les nouveaux emprunts

Sur l'exercice 2015, le recours à l'emprunt s'est élevé à 2 000 000 €. (Tous budgets)

*** CAISSE D'EPARGNE :** Montant : 2 000 000 € au 25 avril 2015 Durée : 15 ans (Budget General)
Taux fixe trimestriel de 2.19%
Commission d'engagement : 2 000 €

♦ La gestion active de la dette

La commune de Chamonix Mont Blanc n'a pas effectué d'opération de gestion active de la dette en 2015 (changement d'index, réaménagement de prêts ou opérations de couverture du risque de taux d'intérêts)

♦ Structure de la dette de Chamonix Mont Blanc

Au 31 décembre 2015, la dette de la commune s'élève à 52 M€ avec un taux moyen de 4,50% et une structure de dette répartie de la façon suivante :

73 % de l'encours est à taux fixe soit 37,7 M€ (dont 2,4 M€ à taux fixe sous conditions*)
avec un taux moyen de 3,9%

22 % de l'encours concernent des produits « structurés » soit 11,6 M€
avec un taux moyen de 7,2%

5 % de l'encours est à taux variable soit 2,7 M€
avec un taux moyen de 1,6%

* taux fixe sous conditions : Taux fixe tant que l'indice EUR 3mois, EUR 12 mois et TAG 3mois restent inférieurs à une barrière déterminée.
A ce jour, les barrières sont entre 5.50% et 6%, pour un indice TAG au 30/12/2015 à -0,161%, EUR 3 mois à - 0,128% et EUR 12 mois à 0,059%.

♦ Répartition de l'encours par type de stratégie

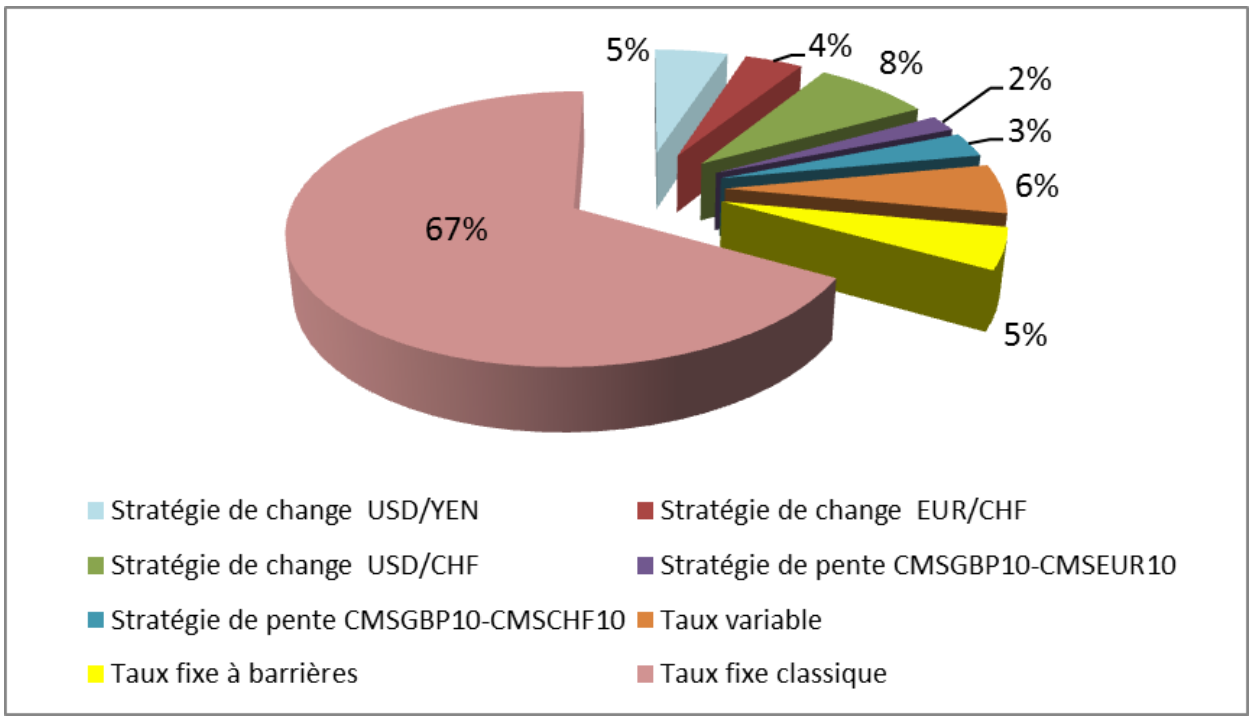

♦ **L'encours de la dette est composé de 56 emprunts auprès de 7 établissements prêteurs**

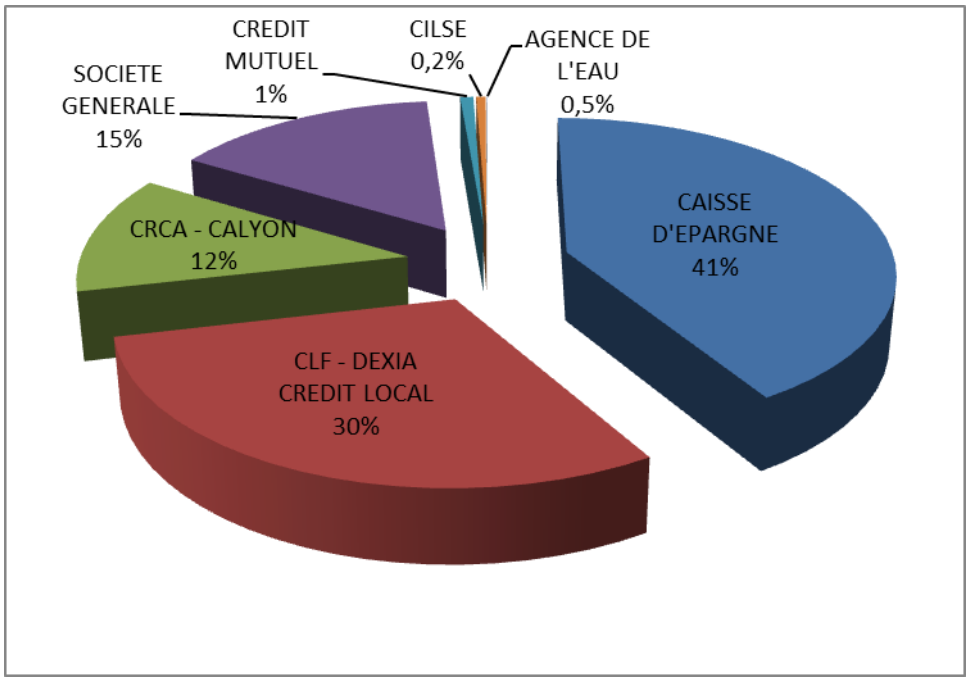

BUDGET	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2015	Variation
AGEN.EAU RHONE-MED-CORSE	38 024,72	30 495,43	-7 529,29
CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	21 526 736,82	21 472 223,53	-54 513,29
CACALYON	4 523 652,61	3 738 802,80	-784 849,81
CILSE	293 316,43	279 222,06	-14 094,37
DEXIA-CLF - SRL	17 168 723,82	15 652 771,02	-1 515 952,80
CREDIT MUTUEL	1 448 549,12	386 773,08	-1 061 776,04
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	2 853 879,61	2 605 025,77	-248 853,84
SOCIETE GENERALE	7 717 260,37	7 817 676,24	100 415,87
	55 570 143,50	51 982 989,93	-3 587 153,57

♦ Evolution de l'encours de la dette

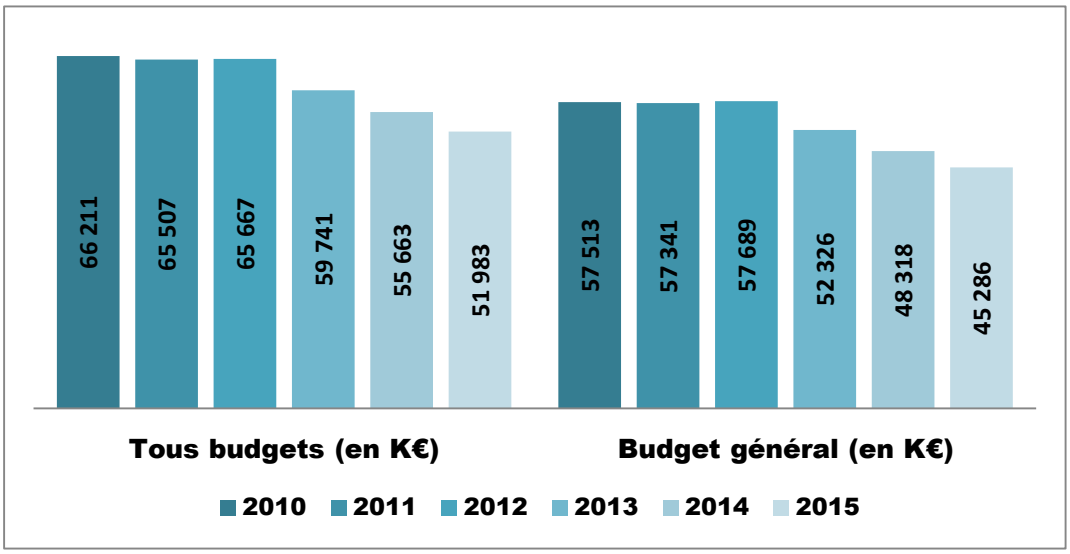

♦ Situation par budget au 31 décembre 2015

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2014	Capital restant dû au 31/12/2014	Capital restant dû au 31/12/2015	Variation	Durée de vie résiduelle au 31/12/2015	Durée de vie moyenne au 31/12/2015
BUDGET GENERAL	48 317 879,40	48 317 879,40	45 286 243,77	-3 031 635,63	10 ans	5 ans, 6 mois
SPIC PARKINGS	6 607 096,52	6 607 096,52	6 109 199,35	-497 897,17	12 ans, 6 mois	7 ans, 1 mois
REMONTEES MECANIQUES	607 142,86	607 142,86	557 051,38	-50 091,48	11 ans	5 ans, 9 mois
ASSAINISSEMENT	92 643,84	Transfert CCVCMB au 1er janvier 2015				
EAU	38 024,72	38 024,72	30 495,43	-7 529,29	3 ans, 5 mois	1 ans, 11 mois
	55 662 787,34	55 570 143,50	51 982 989,93	-3 587 153,57	10 ans, 3 mois	5 ans, 8 mois

Durée de vie Résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de Vie Moyenne Résiduelle : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).
La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La durée de vie résiduelle de l'encours de la dette de la commune de Chamonix Mont Blanc (10 ans, 3 mois) est en baisse par rapport à l'année dernière (10 ans, 8 mois), mais également inférieure à la moyenne constatée dans les communes de taille comparable.

♦ Répartition de l'encours de la dette en fonction de la classification de la Charte Gissler

Dans le cadre de la charte Gissler (Charte de Bonne Conduite) signée au mois de décembre 2009, a été arrêtée une classification des produits proposés aux collectivités locales qui retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5);
- le risque lié à la structure du produit (allant de A à E).

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	**41**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
% de l'encours	**71,23 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
Encours Fin	**37 028 505,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	**9**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
% de l'encours	**6,41 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
Encours Fin	**3 333 691,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
% de l'encours	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
Encours Fin	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
% de l'encours	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
Encours Fin	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**
% de l'encours	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**1,80 %**	**2,89 %**	**0,00 %**
Encours Fin	**0,00**	**0,00**	**0.00**	**936 584,00**	**1 499 999,99**	**0,00**
Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**
% de l'encours	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**17,67 %**
Encours Fin	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 184 208,14**

♦ LA DETTE STRUCTUREE

La définition formelle d'un produit structuré est la combinaison d'un prêt classique et d'un ou plusieurs produits dits « dérivés », comme les swaps ou les options (dont le taux dépend d'une série d'éléments économiques, tels que la valeur des taux à court terme ou long terme ou le rapport d'une devise sur une autre).

D'une manière générale, un produit structuré permet d'obtenir un taux d'intérêt moins élevé que le taux du marché proposé. Ce taux bonifié demeure inchangé tant que les conditions de marché définies contractuellement, au départ, sont remplies. Ce taux peut toutefois évoluer si les conditions de marché ne sont plus identiques, ni propices au maintien de la formule définie initialement (taux de change entre deux monnaies qui évolue, indice monétaire qui augmente…)

Ces produits deviennent des emprunts dits « toxiques », lorsqu'ils sont liés à des indices hautement volatiles, et que le risque devient avéré.

Tous les produits structurés ne sont pas à risque.

La commune de Chamonix Mont Blanc a souscrit pour la première fois ce type d'emprunt en 2004, à l'occasion d'importants réaménagements de la dette. Ces produits ont été proposés (et fortement conseillés) par DEXIA CLF, à l'époque le montant des prêts réaménagés s'élevait à un peu plus de 15 M€ et les taux proposés étaient compris entre 2.34% et 3.84% en remplacement d'un taux fixe moyen de 5.03% sur les prêts quittés.

A cette époque les taux d'intérêts, sur les marchés financiers, étaient en baisse et cela jusqu'en 2005.

Le taux moyen de la dette de la commune est passé de 5.66% en 2001 à 3.46% en 2005.

Les autres emprunts structurés ont été réalisés sur les années 2006 et 2007 avec DEXIA, la Caisse d'Epargne et la Société Générale.

A compter de 2006, suite aux relèvements des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne, la stratégie de la gestion de la dette a été modifiée pour sécuriser une partie de l'encours. En effet si les emprunts dits « structurés » présentent des avantages incontestables en période de baisse des taux, les conséquences peuvent être lourdes en cas de bouleversement des règles du marché financier.

Aussi sur l'année 2006, près de 36% de l'encours a été réaménagé et 43% sur l'exercice 2007.
Ces réaménagements ont porté notamment sur les produits « structurés » afin de sécuriser une partie de ces emprunts en les transformant en produit dit "structuré protégé » c'est-à-dire en optant pour un taux fixe sans condition pour une période donnée.

Les derniers contrats concernant des emprunts structurés ont été signés début 2008 et depuis cette date, tous les nouveaux contrats de prêts, soit une enveloppe d'un peu plus de 24 M€ ont été signés avec des taux fixes.

Comparativement à des financements classiques en taux fixe de marché lors de la réalisation des prêts, la commune a réalisé des économies sur ses frais financiers qui peuvent être estimées à près de 3 M€ (après réaménagements) depuis la mise en place des produits structurés.

Pour mémoire, dans les comptes de la commune il existe une dotation aux provisions pour risques et charges financiers à hauteur de 400 K€, constituée en 2011 et 2012.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES PRODUITS STRUCTURES (En K€)

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
DEXIA	16 542	18 651	20 306	18 360	16 571	12 244	6 383	5 313	5 084
CAISSE D' EPARGNE	9 743	11 630	10 866	7 564	7 130	5 063	4 753	4 433	4 101
SOCIETE GENERALE	3 137	2 965	4 135	3 866	3 592	3 312	3 026	2 734	2 436
TOTAUX	29 422	33 246	35 307	29 790	27 293	20 619	14 162	12 480	11 621
TOTAL DE L'ENCOURS DE LA DETTE (Tous budgets)	61 393	62 714	62 640	66 461	65 724	65 849	59 742	55 663	51 983
% PAR RAPPORT AU TOTAL DE L'ENCOURS	48%	53%	56%	45%	42%	31%	24%	22%	22%

EVOLUTION DU RISQUE DE LA DETTE AU REGARD DE LA CHARTE GISSLER

RISQUES AU REGARD DE LA CHARTE GISSLER	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
FAIBLES A1 + B2	48,50%	55,18%	58,46%	68,69%	76,30%	77,58%	77,65%
MODERES E3 + E4	13,20%	11,39%	10,44%	9,34%	2,00%	1,92%	1,80%
ELEVES E5 + F4	7,30%	6,38%	6,00%	3,04%	3,07%	2,99%	2,89%
TRES ELEVES HORS CHARTE	31,00%	27,05%	25,10%	18,93%	18,63%	17,51%	17,66%
TOTAL DE L'ENCOURS DE LA DETTE (Ts budgets)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

♦ Détail des produits structurés au 31 décembre 2015

N° Prêt	Année	Mois échéance	Dernière échéance	Organismes Prêteurs	Encours au 31/12/2015	Caractéristiques des Prêts
"STRATEGIE DE PENTE"						
N° 161 4E	2006	Mars	2021	STE GENERALE BG	936	**Taux fixe 4.20%** **Pour les échéances du 1/03/08 au 1/03/2010** De 2011 à 2021 Taux fixe 4.20% Si CMSGBP10POST - CMSEUR10POST **>= - 0.70%** sinon 6.95% - 5(CMSGBP10POST - CMSEUR10POST) **Réamenagement fin 2011 barrière à - 0,70 au lieu de - 0,10**
N° 168 5E	2009	Décembre	2024	STE GENERALE BG	1 500	**Taux fixe 4.05%** **Pour les échéances du 31/12/09 au 31/12/2011** **Réamenagement fin 2014** **Du 31/12/2011 au 31/12/2013** Taux fixe 4.45% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.95%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) - 0,95%] **Du 31/12/2013 au 31/12 2014** Taux fixe 4.45% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.60%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) - 0,95%] **Du 31/12/2014 au 31/12 2024** Taux fixe 4.65% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.60%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) -1,40%]
					2 436	SOIT 5% DE L'ENCOURS DE LA DETTE
"STRATEGIE DE CHANGE"						
N° 1013 6F	2007	Mai	2033	DEXIA SPIC PARKINGS	2 950	Taux Fixe 2,93% Pour les échéances du 01/05/2008 au 01/05/2011 **Echéances 2012 et 2013 Taux fixe : 5%** De 2014 à 2033 Taux = 2,93 % si cours de change USD/YEN est **> à 90** sinon Taux Fixe 2,93% + 29%[(90/ USD/YEN - 1)]
N° 165 6F	2008	Octobre	2028	DEXIA BG	2 134	**Taux Fixe 3.85%** **Pour les échéances du 01/10/2008 au 01/10/2012** De 2013 à 2028 Taux Fixe 3,85 % si cours de change EUR/CHF Post fixé est **> à 1.44** sinon Taux Fixe 3.85% + 50%[(1.44/ EUR/CHF) - 1)]
N° 154 6F	2008	Avril	2023	CAISSE D'EPARGNE BG	1 492	**Taux Fixe 2,93% Pour les échéances du 25/04/2009 au 25/04/2013** **Taux fixe 5% Pour les échéances de 2014 à 2016 (réaménagement juin 2013)** De 2017 à 2023 Taux Fixe 2,93% si taux de change USD/CHF **>= à 0.90** sinon Taux Fixe 2.93% + 62% x (0.90 - USD/CHF) / USD/CHF
N° 159/160 6F	2007	Juin	2027	CAISSE D'EPARGNE BG	2 609	Taux Fixe 2,26% Pour les échéances du 25/06/2008 au 25/06/2011 **Echéance 2012 : taux fixe : 5,50% (réaménagement octobre 2011)** **Echéances 2013 à 2016 Taux fixe : 5,40% (réaménagement juin 2013)** De 2017 à 2027 Taux Fixe 2,26% si le Tx de change USD/CHF est **> à 1** sinon Taux Fixe 2,26% + 60%*(1-USD/CHF)/USD/CHF
					9 185	SOIT 17% DE L'ENCOURS DE LA DETTE
				TOTAL	11 621	PRODUITS STRUCTURES DE DEUXIEME GENERATION SOIT 22 % DE L'ENCOURS DE LA DETTE

- **SOCIETE GENERALE**

BUDGET GENERAL

Les prêts n° 161 et 168, qui sont basés sur une stratégie de pente, présentent au 31 décembre 2015, des écarts largement au-dessus des barrières :

* Prêt n° 161 : Ecart entre le CMS GBP et EUR 10 ans
  Barrière à – 0.70 Valeur de l'écart au 31/12/2015 : 0.992

* Prêt n° 168 : Ecart entre le CMS GBP et CHF10 ans
  Barrière à 0.60 Valeur de l'écart au 31/12/2015 : 1.693

Sur la durée résiduelle des deux emprunts structurés (n° 161 et 168), la prévision des taux d'intérêts, avec la méthode des forward, ne prévoit pas de dépassement de la barrière.

- **DEXIA/SFIL**

La Société de financement local (SFIL), est une banque détenue par l'Etat (75%), la Caisse des Dépôts et Consignations (20%) et la Banque Postale (5%). Elle assure notamment les missions de prestataire de service (opérations de gestion courante) et de fournisseur de liquidité.

Cette Société de financement local doit répondre aux difficultés structurelles de financement rencontrées par le secteur public local depuis le démantèlement de Dexia.
Elle a annoncé qu'elle mettait à disposition une enveloppe de prêt d'un milliard d'euros pour accompagner des renégociations des emprunts structurés les plus sensibles dans le cadre d'opérations mixtes : encours structuré ramené sur un taux fixe, refinancement de la soulte et nouveau prêt.

BUDGET GENERAL

Prêt n° 165 basé sur une stratégie de change (EUR/CHF).

Ce produit est celui qui présente le plus de risque, car depuis la crise de 2008, le Franc Suisse joue le rôle de valeur de refuge pour les investisseurs, il s'est ainsi considérablement apprécié par rapport à l'Euro.

Le 30 mai 2014, la Banque Nationale Suisse a réaffirmé sa volonté de maintenir le taux de change plancher à 1.20. Cependant, le 15 janvier 2015, elle a décidé de mettre fin à sa politique de défense de la parité Euro Franc suisse.
Cette annonce a engendré sur les marchés une très forte volatilité de la devise et dégrade très fortement l'ensemble des positions indexées sur le change EUR/CHF.

Jusqu'en 2013, ce prêt n'a pas fait l'objet d'un paiement d'une échéance dégradée.

En 2013, la SFIL a pris en charge le différentiel entre le taux de 6% et le taux de l'échéance : 11.92%.

En 2014, le contrat de DEXIA, indexé sur le cours de change EUR/CHF a excédé la barrière fixée.
Avec un taux de 13,49% à l'échéance du 1/10/2014.

En 2015, le contrat de DEXIA, indexé sur le cours de change EUR/CHF a excédé la barrière fixée.
Avec un taux de 19,77% à l'échéance du 1/10/2015.

BUDGET SPIC PARKINGS

Prêt n° 1013 : basé sur une stratégie de change (USD/YEN) ne pose actuellement aucun problème au vu du cours de change (au 31/12/2015 : 120.50) qui est au-dessus de la barrière (90).

Sur la durée résiduelle (2033) du prêt la prévision des taux d'intérêts, avec la méthode des forward, ne prévoit pas de dépassement sur la durée résiduelle du prêt.

Les anticipations sur ce produit sont rassurantes à court terme, mais le risque existe à plus long terme, car les parités de change sont très volatiles ce qui rend les anticipations de marché difficiles.

CAISSE D'EPARGNE

BUDGET GENERAL

Les prêts HELVETIX (stratégie de change USD/CHF) sont à ce jour protégés jusqu'à l'échéance de 2016 (incluse)

* Prêt n° 154 : Taux de change USD/SHF > = à 0.90
Valeur de l'écart au 31/12/2015 : 0.9897

* Prêt n° 159/160 : Taux de change USD/SHF > = à 1
Valeur de l'écart au 31/12/2015 : 0.9897

♦ Mise en place du Fonds de soutien

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs.

Cette aide sera calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.
Il a été convenu avec les experts représentant les différents membres du Conseil national d'orientation et de suivi (CNOS) que le barème serait construit pour servir l'ensemble des collectivités et établissements éligibles.

Par ailleurs, il a été convenu que le barème devait permettre aux requérants les plus en difficulté d'obtenir le taux maximum de l'aide, soit 45%

Ce Fonds sera alimenté pour moitié par l'Etat et pour moitié par les banques à hauteur de 100 M€ par an, soit 1.5 Mds d'euros sur 15 ans.

Les principaux éléments structurants du barème et de la doctrine d'emploi ont fait l'objet d'un arrêté, paru au J.O. du 9/11/2014, pris en application du décret n°2014-444 du 29/04/2014, permettant de fonder juridiquement de la manière la plus solide les bases de calcul des futures aides.

La Préfecture dispose d'un délai d'un mois pour vérifier le dossier, puis elle le transmet aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques, pour analyse des comptes et dispose d'un délai d'un mois pour produire sa synthèse financière.
L'ensemble des documents est alors transmis au service à compétence nationale (SCN) « service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque » chargé d'instruire et d'évaluer l'éligibilité des contrats et de calculer le taux de prise en charge, permettant de définir le montant de l'aide allouée.
Le SCN notifie par écrit sa décision d'attribution ou de refus de l'aide à la commune dans un délai de deux mois.
La commune dispose alors d'un délai de 3 mois pour faire connaitre sa décision et transmettre un dossier complémentaire pour permettre le versement de l'aide.

La commune de Chamonix a déposé un dossier de demande d'aide du Fonds de soutien en Préfecture le 30 décembre 2014.

Une nouvelle doctrine du fonds de soutien a été publiée le 8 avril 2015, pour tenir compte des conséquences de la forte hausse du franc suisse par rapport à l'euro de janvier 2015, suite à la décision de la Banque nationale suisse de laisser s'apprécier la devise helvétique.
Cette nouvelle doctrine prévoit un doublement de la capacité d'intervention du fonds de soutien, portée de 1.5Mds€ à 3Mds€, et d'autre part de rehausser le taux maximal de prise en charge de l'indemnité de remboursement anticipé, en le passant de 45% à 75%

Fixation du pourcentage et du montant maximal de l'aide

Pour chaque contrat éligible, la proposition d'aide du SCN est formulée comme un pourcentage de la valeur de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) attachée au prêt pour lequel l'intervention est sollicitée. Sauf si le remboursement anticipé du contrat a été signé avant le dépôt du dossier ou avant le 28 février 2015, à ce pourcentage est associé un montant plafond, calculé sur la base de la valeur de l'IRA au 28 février 2015, valeur dont la pertinence est contrôlée par le SCN. Ce montant plafond ne peut être révisé ultérieurement en cas d'évolution défavorable de l'IRA.

Il est défini pour chaque entité éligible à l'intervention du fonds de soutien un taux de référence ainsi *calculé :*

Eléments de calcul relatifs à la catégorie du requérant

1- Le taux de référence est compris entre 0 et 22,5%. Il est calculé à partir des critères cités à l'article 5 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 modifié.
Critère n° 1 : Dette/Population
Critère n° 2 : Dette/Epargne Brute
Critère n° 3 : Potentiel Financier/Population
Critère n° 4 : Dette Eligible/Dette

Pour ce calcul, fondé sur les données des comptes administratifs 2013 et les données en vigueur au 1er janvier 2014, les coefficients de pondération applicables aux 4 critères ont respectivement pour valeur 10%, 35%, 15% et 40%.

2- Pour chaque requérant éligible, la notation attribuée à chaque indicateur correspondant aux critères susmentionnés est fixée par référence à un barème établi à partir d'une évaluation des valeurs de ce critère pour un échantillon connu des collectivités et établissements éligibles appartenant à la même catégorie de collectivités. Les barèmes applicables à chaque catégorie de collectivité ou d'établissement figurent en annexe.

3- La somme des notations obtenues pour chaque critère pondéré des coefficients attribués à chacun d'eux, constitue le score global susmentionné.

Eléments de calcul relatifs au contrat du prêt éligible
Pour le calcul du taux d'aide, les valeurs de l'IRA et du CRD retenues sont arrêtées au 28 février 2015. Si cette date se trouve être une date d'échéance, cette échéance peut être incluse dans le calcul de l'IRA et du CRD. Par exception, si le remboursement anticipé a été signé avant cette date ou avant le dépôt de la demande d'aide, l'IRA et le CRD servant de base au calcul du taux d'aide sont les taux de référence dans la transaction

Pour les prêts pour lesquels le ratio de l'indemnité de remboursement anticipé au capital restant dû visés au paragraphe 9 (IRA/CRD) est inférieur à 30%, le pourcentage d'aide mentionné au paragraphe 5 est le taux de référence défini au paragraphe 8.

Pour les prêts pour lesquels le ratio de l'indemnité de remboursement anticipé au capital restant dû visés au paragraphe 9 (IRA/CRD) est compris entre 30% et 90%, le pourcentage d'aide mentionné au paragraphe 5 est défini comme: taux de référence + 18,75% x [(IRA/CRD)-30%]

Pour les prêts pour lesquels le ratio de l'indemnité de remboursement anticipé au capital restant dû visés au paragraphe 9 (IRA/CRD) est supérieur à 90%, le pourcentage d'aide mentionné au paragraphe 5 est défini comme:80% - [(68,75% - taux de référence) x [90% / (IRA/CRD)]]

Taux additionnel
Pour les situations les plus critiques, un taux complémentaire au taux d'aide résultant de l'application du barème applicable peut être attribué. Il est destiné à prendre en compte un impact particulièrement important du remboursement anticipé sur les finances du requérant. A ce titre, le SCN dispose d'une enveloppe limitée à 100M€.

Elle bénéficie notamment aux collectivités ou établissements couvrant une population inférieure à 10 000 habitants.

Le taux complémentaire est fixé par le SCN entre 0 et 5% après comparaison de la valeur de l'IRA à refinancer et des recettes réelles de fonctionnement du requérant

La commune de Chamonix a reçu du service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque les notifications concernant les établissements bancaires :

- **SFIL/DEXIA : notification en date du 21 octobre 2015**
- **SOCIETE GENERALE : notification en date du 6 novembre 2015**
- **CAISSE D'EPARGNE : pas de notification reçue à ce jour**

Suite aux notifications du Fonds de Soutien, Monsieur le Maire va proposer lors du premier Conseil Municipal de l'année 2016 de procéder à la sécurisation de la dette structurée.

En 2015, la commune a poursuivi sa politique de désendettement engagée depuis 2013

Le montant de l'encours au 31/12/2015 est de 51 983 K€ par rapport à 55 663 K€ au 31/12/2014, 59 741 K€ au 31/12/2013 et 65 667 K€ au 31/12/2012.

Soit un désendettement au cours de l'exercice 2015 de 3,7 M€

et un désendettement sur les trois derniers exercices de 13,7 M€ (Le volume de l'encours a baissé de 21%)

GESTION DE LA DETTE GARANTIE

La commune de Chamonix Mont Blanc accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitation aidées par l'Etat, mais garantit également des emprunts pour d'autres structures.

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité ayant garanti l'emprunt se substitue à l'emprunteur défaillant pour rembourser le capital restant dû et les intérêts à payer.

Rappel : les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles:
- La règle du plafonnement: le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

- La règle de la division des risques: le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

- La règle du partage des risques: la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Toutefois les règles prudentielles ne sont pas applicables aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements menées par un organisme d'H.L.M. ou une Société d'Economie Mixte, ou réalisées avec l'apport de subventions de l'Etat.

En 2015, la commune a accordé sa garantie sur 3 prêts, pour un total de 505 K€ concernant la Société SEMCODA, dans le cadre d'une opération de construction de logements à Argentière.
Au 31 décembre 2015, l'encours restant garanti s'élève à 18 936 K€

Le ratio de plafonnement du risque (défini comme le fait que le total des annuités de la dette communale et des annuités garanties, déduction faite des provisions éventuelles, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement) est à fin 2015 d'environ 25%.

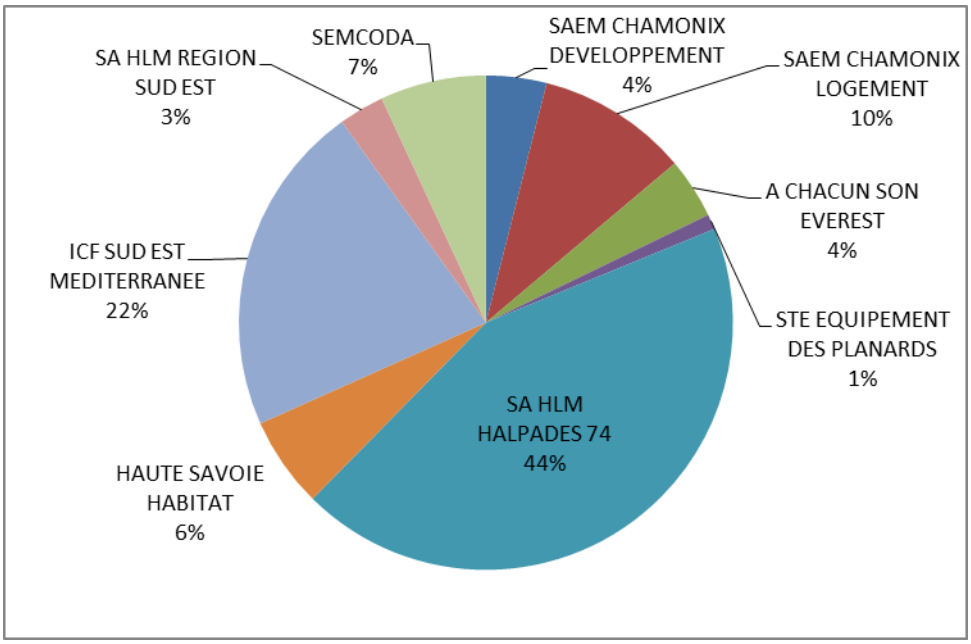

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

L'année 2016 sera marquée :

- Par la mise en place des services communs
Dans le cadre de l'application du schéma de mutualisation adopté le 16 juin 2015, et suite à la commission de mutualisation du 13 novembre dernier, il a été proposé et adopté par chaque conseil municipaux (CM du 18 décembre pour Chamonix) et lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier, de mettre en place les services communs concernés assurant des missions fonctionnelles à savoir : urbanisme, ressources humaines, finances, affaires juridiques, informatique, marchés publics.

Pour la commune de Chamonix Mont Blanc, le transfert de personnel, à compter du 1er janvier 2016, représente un effectif de 45 agents.
Un avenant n° 4 à la convention de mutualisation des services et une nouvelle convention de participation aux services communs fixent le cadre général d'organisation des relations entre la Communauté de Communes et les communes et de leurs actions. Il constitue un outil de gouvernance qui permet de garantir une collaboration entre les parties sur l'ensemble des champs mutualisés en déterminant le niveau de service attendu pour ces activités mutualisées.

Le paysage budgétaire de la commune va donc s'en trouver bouleversé. En effet, les personnels transférés seront, à compter du 1er janvier, des personnels communautaires au sein de services communs.

Ces transferts financiers vont bouleverser les masses budgétaires, il sera donc difficile de faire des comparaisons par rapport à l'année précédente.
Par contre ces différents mouvements n'auront pas d'impact sur l'équilibre général des budgets.
C'est pourquoi le DOB présenté ci-après garde le même périmètre dans un premier temps, pour pouvoir faire des comparaisons.

Le volume des salaires des 45 agents transférés représente un montant d'environ 1 900 K€
L'année 2016, sera mise à profit pour préparer le transfert également des coûts des moyens correspondant à l'exercice de leurs missions.

- Par le transfert de certains dossiers à la Communauté de Communes
Dès ce début d'année, une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLET), va se réunir pour déterminer l'évaluation des transferts et leur impact sur les attributions de compensations.
Les dossiers transférés pour la commune sont :
- Au niveau de la Culture : la Maison de la Mémoire et du Patrimoine
- Au niveau du Sports : les stades de slalom (Planards et Vormaine)
- Au niveau des événements : le Cosmojaz et le Free Ride World Tour

La CLECT aura aussi à examiner au cours de l'année 2016 le transfert de dossiers supplémentaires (Pistes de ski de fonds, le service des sports, les sportifs de haut niveau…)

- Par un refinancement des produits structurés, avec l'aide du fonds de soutien et un réaménagement de l'encours de la Caisse d'Epargne

Cette année, plus que jamais, le projet de loi de finances, adopté le 17 décembre, laisse entendre que les collectivités devront faire face à une longue addition de contraintes : poursuite de la contribution au redressement des finances publiques, de la contribution au FPIC, mise en œuvre de la réforme de la DGF, baisse des allocations compensatrices.

Par la création d'un fonds d'aide à l'investissement local, doté d'une capacité d'engagement de 1 milliard d'euros, le gouvernement souhaite s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et ne remettent pas en cause l'investissement local.

Même si l'analyse rétrospective 2010 -2014 met en exergue une situation financière encore maitrisée, par le biais de ratios financiers rassurants, les perspectives, pour la commune ne sont pas engageantes et démontrent la nécessité de rechercher de réelles marges de manœuvre sur les dépenses.

LES PERSPECTIVES POUR LE BUDGET 2016

La baisse de la DGF s'accompagne d'une augmentation du prélèvement sur recettes du Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

POURSUITE DE LA BAISSE SANS PRECEDENT DE LA DGF

Selon les modalités de calcul actuellement définies, la DGF versée en 2016 à la commune de Chamonix s'établirait à 3,5 M€, elle était de 4,1 M€ en 2015, soit une diminution de 0,6 M€ en un an (- 15%) et de 1,6 M€ sur la période 2013-2016.

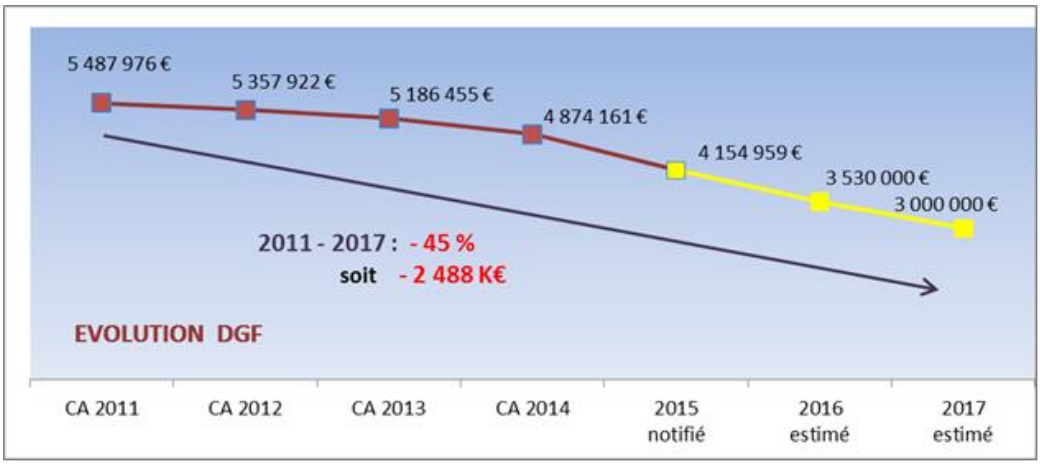

FORTE AGGRAVATION DU PRELEVEMENT DU FPIC

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a pris en charge depuis 2012 l'intégralité de cette péréquation (part des communes + part de la communauté de communes).

A compter de 2015, au vu de la montée en puissance du fonds, une partie du FPIC a été prise en charge par les communes.

Sur l'ensemble du territoire, la progression est de 2,35 M€ entre 2013/2016 et de 0,7 M€ pour la commune.

De 2012 à 2014, la Communauté de Communes a pu supporter l'intégralité du prélèvement

FPIC Répartition de droit commun								
Collectivités	**%**	**Prélèvement de droit commun 2012**		**%**	**Prélèvement de droit commun 2013**		**%**	**Prélèvement de droit commun 2014**	
CCVCMB	*42,07%*	147 105 €		*55,08%*	493 174 €		*55,76%*	839 485 €	
Chamonix	***44,62%***	***156 047 €***		***33,80%***	***302 625 €***		***33,10%***	***498 359 €***	
Les Houches	*9,63%*	*33 693 €*	*202 636 €*	*8,05%*	*72 078 €*	*402 127 €*	*8,07%*	*121 522 €*	*666 114 €*
Servoz	*1,28%*	*4 488 €*		*1,45%*	*12 947 €*		*1,48%*	*22 356 €*	
Vallorcine	*2,40%*	*8 409 €*		*1,62%*	*14 477 €*		*1,59%*	*23 877 €*	
TOTAL	**100,00%**	**349 741 €**		**100,00%**	**895 301 €**		**100,00%**	**1 505 599 €**	
EVOLUTION EN % PREVU PAR L'ETAT					**140%**			**58%**	
EVOLUTION EN % (REELLE)					**156%**			**68%**	

A compter de 2015, il est appliqué la répartition de droit commun

FPIC	Répartition de droit commun		
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2015	
CCVCMB	*55,39%*	**1 164 740 €**	
Chamonix	***33,25%***	***699 236 €***	***938 004 €***
Les Houches	*8,24%*	*173 293 €*	
Servoz	*1,49%*	*31 251 €*	
Vallorcine	*1,63%*	*34 224 €*	
TOTAL	**100,00%**	**2 102 744 €**	
EVOLUTION PREVU ETAT		**40%**	
EVOLUTION REELLE		**40%**	

PREVISION FPIC			
Prélèvement 2016	Prélèvement 2017	Prélèvement 2018	Prélèvement 2019
1 495 530 €	*1 525 441 €*	*1 555 949 €*	*1 587 068 €*
897 750 €	***915 705 €***	***934 019 €***	***952 699 €***
222 480 €	*226 930 €*	*231 468 €*	*236 098 €*
40 230 €	*41 035 €*	*41 855 €*	*42 692 €*
44 010 €	*44 890 €*	*45 788 €*	*46 704 €*
2 700 000 €	**2 754 000 €**	**2 809 080 €**	**2 865 262 €**
28%	**2%**	**2%**	**2%**

La baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC représentent une perte de ressource pour la Commune de Chamonix Mont Blanc de 825 K€ pour 2016 soit l'équivalent d'une hausse des taux de la fiscalité de plus de 6% en 2016

MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : SANS REMETTRE EN CAUSE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Dans ce contexte de diminution prononcée des dotations de l'Etat aux collectivités et de la croissance du FPIC, la commune doit renforcer encore la maîtrise de ses dépenses de gestion.

Afin de continuer à assumer ces dépenses tout en préservant une épargne suffisante, la commune devra donc baisser ses autres dépenses de fonctionnement sur les prochaines années, afin d'en renforcer encore l'optimisation.

Les réunions de préparation budgétaire initiées en septembre ont permis d'étudier les premières propositions des directions afin d'arriver à des économies, tout en ne mettant pas en péril le service rendu aux habitants.

L'ensemble des crédits des services est prévu à la baisse, sachant que certaines charges vont continuer à progresser comme le prix des fluides, les dépenses conventionnées (assurances, contrats d'entretien, de maintenance,…)

Concernant les associations, un effort de gestion leur est également demandé.

Les dépenses de personnel (représentant plus de 45% des dépenses de fonctionnement) ont augmenté mécaniquement ces dernières années sous l'effet des mesures de revalorisation nationales et du développement de la carrière des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

Dans ce contexte, et vu la part prépondérante des dépenses de personnel au sein du budget, la maîtrise de ces dernières constitue un levier incontournable.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une politique de stricte maîtrise des effectifs avec :
* un examen approfondi et au cas par cas des conditions de remplacement des agents partant à la retraite,
* la recherche d'une meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et le développement des compétences des agents en poste,
* la mise en place du schéma de mutualisation des services sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Notre objectif est de limiter l'augmentation des dépenses de personnel au maximum en sachant qu'elles seront comprises entre 2 et 3,14 % *(et probablement au mieux à 2.6 %)*. Pour y parvenir des arbitrages serrés seront nécessaires. Au-delà de différentes mesures d'économies possibles, une réinterrogation de nos politiques publiques et niveaux de service sera nécessaire.
Ce travail de maitrise de la masse salariale sera préparé par la commission du personnel et la commission des finances avant le vote du budget.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EVALUEES AVEC BEAUCOUP DE PRUDENCE

La commune doit également chercher à optimiser ses recettes de gestion, notamment en faisant évoluer ses recettes liées aux services délivrés aux publics (la grille des tarifs communaux a été ajustée lors du Conseil Municipal en fin d'année 2015).

L'augmentation des produits du domaine et des revenus des immeubles est limitée aux indices d'indexation.

Le poste impôts et taxes a été ajusté en fonction des réalisations 2015, en ce qui concerne la taxe sur les remontées mécaniques, les droits de voirie, de place, de stationnement, la taxe sur l'électricité et le produit brut des jeux du casino.
En ce qui concerne les droits de mutation, le montant prévu à ce stade du DOB est de 1 750 K€.

LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La gestion active de la dette menée en ce début d'année, va permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaire dès 2016.

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE TOUJOURS DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS

A ce stade du DOB, Le montant des investissements prévu pour 2016 s'élève à 6 M€

Les investissements prévus pour 2016 peuvent se décomposer de la façon suivante :

- **Les investissements récurrents** destinés au maintien en état du patrimoine de la commune et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (Travaux dans les bâtiments publics, les écoles, sur la voirie, remplacement du matériel, des véhicules…).

- **Les opérations en cours suite à la mise en place des autorisations de programmes et crédits de paiements :** Crèche secteur J.Franco - Protection débordements torrentiels - Espace Culturel - Travaux VRD : Centre de Secours, zone de la vigie et secteur du Montenvers - Travaux sécurité secteur les Iles les Grassonnets – Travaux ancienne poste Argentière.

- **Des travaux neufs :** voie cyclable, zone piétonne, rénovation énergétique des bâtiments, aménagements de voirie (hors centre-ville) …

L'ensemble des projets d'investissement sera discuté et présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le mois prochain.

MAITRISE DES TAUX DE LA FISCALITE

Malgré l'accélération des baisses des dotations, il n'est pas envisagé d'avoir recours au levier fiscal (augmentation des taux communaux) à ce stade de la préparation budgétaire.

les documents présentés ci-après tiennent compte en matière fiscale :

- **d'une prévision d'augmentation des bases de l'ordre de 2%, dont 1% de revalorisation des bases décidé par l'Etat (PLF 2016) et une prévision de nouveaux contribuables à hauteur de 1%.**

  Au titre de l'effet « base », le produit généré résulte pour partie de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases par l'Etat et le solde à l'accroissement des bases physiques également appelé effet « richesse fiscale »

Revalorisation des bases par l'Etat					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%

- **du maintien d'une politique d'abattement favorable pour les Chamoniards avec**
  - un abattement général à la base à son maximum
  - un abattement pour charges de familles à son maximum

  En 2015, les abattements facultatifs exemptent l'équivalent d'un produit fiscal de 500 K€. (près de 8% du produit de la taxe d'habitation).

- **d'une stabilité des taux d'imposition votés par la commune.**

Au vu de ces différentes perspectives, les grandes masses budgétaires se déclineraient de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2015 Y COMPRIS NOTIFICATIONS FISCALES	% Aug. Estim.	PROSPECTIVE 2016	% Aug.	DOB 2016	% Aug.	PROJET 2017	% Aug.	PROJET 2018	% Aug.	PROJET 2019	% Aug.	PROJET 2020	% Aug.
FISCALITE DIRECTE	13 250	13 250	0,00%	13 450	1,5%	13 580	2,5%	13 800	1,6%	14 010	1,5%	14 220	1,5%	14 440	1,5%
Ratio %	41,94	42,01		43,05		43,30		43,98		43,72		43,62		43,59	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	4 200	4 155	-1,07%	3 530	-15,0%	3 530	-15,0%	3 000	-15,0%	3 000	0,0%	3 000	0,0%	3 000	0,0%
DE L'ETAT Ratio %	13,29	13,17		11,30		11,25		9,56		9,36		9,20		9,06	
ATTRIBUTION COMPENSATION TP	205	205		205		205		205		205		205		205	
Ratio %	0,65	0,65		0,66		0,65		0,65		0,64		0,63		0,62	
ETAT COMPENSATIONS	170	162		160	-1,2%	150	-7,4%	150	0,0%	150	0,0%	150	0,0%	150	0,0%
Ratio %	0,54	0,51		0,51		0,48		0,48		0,47		0,46		0,45	
FISCALITE + DOTATION	17 825	17 772	-0,30%	17 345	-2,4%	17 465	-1,7%	17 155	-1,8%	17 365	1,2%	17 575	1,2%	17 795	1,3%
	56,42	56,34		55,51		55,68		54,67		54,19		53,91		53,71	
IMPOTS INDIRECTS (redevances remontées															
mécaniques, Casino, droits de mutation	5 837	5 837	0,00%	5 950	1,9%	5 950	1,9%	6 070	2,0%	6 200	2,1%	6 325	2,0%	6 450	2,0%
Ratio %	18,47	18,51		19,04		18,97		19,34		19,35		19,40		19,47	
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN	4 527	4 527	0,00%	4 640	2,5%	4 640	2,5%	4 760	2,6%	4 880	2,5%	5 000	2,5%	5 125	2,5%
Ratio %	14,33	14,35		14,85		14,79		15,17		15,23		15,34		15,47	
AUTRES PRODUITS (Revenus immeubles, locat	1 678	1 678	0,00%	1 580	-5,8%	1 580	-5,8%	1 630	3,2%	1 800	10,4%	1 860	3,3%	1 920	3,2%
Ratio %	5,31	5,32		5,06		5,04		5,19		5,62		5,71		5,80	
PRODUITS DIVERS	1 728	1 728	0,00%	1 730	0,1%	1 730	0,1%	1 765	2,0%	1 800	2,0%	1 840	2,2%	1 840	0,0%
Ratio %	5,47	5,48		5,54		5,52		5,62		5,62		5,64		5,55	
TOTAL DES RECETTES	31 595	31 542	-0,17%	31 245	-0,9%	31 365	-0,6%	31 380	0,0%	32 045	2,1%	32 600	1,7%	33 130	1,6%

BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2015 Y COMPRIS NOTIFICATIONS FISCALES	% Aug. Estim.	PROSPECTIVE 2016	% Aug.	DOB 2016	% Aug.	PROJET 2017	% Aug.	PROJET 2018	% Aug.	PROJET 2019	% Aug.	PROJET 2020	% Aug.
CHARGES DE PERSONNEL	14 158	14 158	0,00%	14 450	2,1%	14 450	2,1%	14 770	2,2%	15 170	2,7%	15 480	2,0%	15 800	2,1%
Ratio %	44,81	44,89		46,25		46,07		47,07		47,34		47,48		47,69	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 811	6 758	-0,78%	7 010	3,7%	6 810	0,8%	6 900	1,3%	7 040	2,0%	7 110	1,0%	7 180	1,0%
Ratio %	21,56	21,43		22,44		21,71		21,99		21,97		21,81		21,67	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 396	2 396	0,00%	2 360	-1,5%	2 360	-1,5%	2 410	2,1%	2 460	2,1%	2 510	2,0%	2 560	2,0%
Ratio %	7,58	7,60		7,55		7,52		7,68		7,68		7,70		7,73	
FPIC PEREQUATION HORIZONTALE	700	700	0,00%	900	28,6%	900	28,6%	920	2,2%	940	2,2%	960	2,1%	980	2,1%
Ratio %	2,22	2,22		2,88		2,87		2,93		2,93		2,94		2,96	
AUTRES CHARGES	20	20		20		20		20		20		20		20	
Ratio %	0,06	0,06		0,06		0,06		0,06		0,06		0,06		0,06	
AUTOFINANCEMENT NET	1 010	1 010		-575		625		160		115		520		590	
Ratio %	3,20	3,20		-1,84		1,99		0,51		0,36		1,60		1,78	
ANNUITES D'EMPRUNTS	6 500	6 500	0,00%	7 080	8,9%	6 200	-4,6%	6 200	0,0%	6 300	1,6%	6 000	-4,8%	6 000	0,0%
Ratio %	20,57	20,61		22,66		19,77		19,76		19,66		18,40		18,11	
TOTAL DES DEPENSES	31 595	31 542	-0,17%	31 245	-0,94%	31 365	-0,6%	31 380	0,0%	32 045	2,12%	32 600	1,73%	33 130	1,63%
HAUSSE DES TAUX DE LA FISCALITE		3%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	

INVESTISSEMENT

BUDGET GENERAL CHAMONIX DEPENSES D' INVESTISSEMENTS	BP 2015	DOB 2016
INVESTISSEMENTS	6 422	6 000
TOTAL DES DEPENSES	6 422	6 000

BUDGET GENERAL CHAMONIX FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	BP 2015	DOB 2016
AUTOFINANCEMENT NET	1 010	625
FONDS DE COMPENSATION T.V.A	920	900
TAXE D'AMENAGEMENT	380	380
CESSION IMMOBILISATIONS	1 600	1 000
SUBVENTIONS	162	0
AMENDES DE POLICE & DIVERS	350	350
NOUVEAUX EMPRUNTS	2 000	2 000
TOTAL DES RECETTES	6 422	5 255

A ce stade, l'autofinancement net est de 625 K€, pour pouvoir mener une politique dynamique d'investissement, sans recourir d'une façon excessive à l'emprunt, il serait nécessaire de porter l'autofinancement à hauteur de 1 M€ (comme en 2015). Ce qui justifie la recherche d'économies supplémentaires en matière de fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2016

♦ Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.
Le CP correspond à l'inscription budgétaire annuelle destinée à permettre le règlement des dépenses issues d'une AP antérieure.
Le vote d'une AP est assorti d'un échéancier prévisionnel annuel et chaque CP doit être repris dans le budget correspondant.
Toute AP peut être ensuite modifiée (augmentée, diminuée ou annulée) par délibération.

L'assemblée délibérante a voté dix AP/CP lors du vote du BP 2015 et trois lors des Conseil Municipaux du 30/07/2015 et du 18/12/2015 (détail ci-après)

Les AP/CP seront modifiées lors du vote du BP 2016 pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers.

DETAIL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS CONSEIL MUNICIPAL DU VOTE DU BP 2015

N° 1006 "ANCIENNE POSTE ARGENTIERE" *AJUSTEMENT BP 2015*	**Pour mémoire AP votée**	**Paiements avant 2015**	**CREDITS DE PAIEMENTS**		
			Restes à Réaliser 2014	**BP 2015**	**2016**
ETUDES	84 600	0	0	84 600	0
TOTAL DEPENSES	**84 600**	**0**	**0**	**84 600**	**0**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	84 600	0	0	84 600	0
TOTAL RECETTES	**84 600**	**0**	**0**	**84 600**	**0**

N° 1028 "CRECHE SECTEUR J. FRANCO" *NOUVELLE AP/CP TRAVAUX*	**Pour mémoire AP votée**	**Nouvelle autorisation de programme**	**Paiements avant 2015**	**CREDITS DE PAIEMENTS**			
				Restes à Réaliser 2014	**BP 2015**	**2016**	**2017**
ETUDES	200 000	50 000	1 000	49 000			
TRAVAUX		3 000 000			300 000	2 100 000	600 000
TOTAL DEPENSES	**200 000**	**3 050 000**	**1 000**	**49 000**	**300 000**	**2 100 000**	**600 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	200 000	3 050 000	1 000	49 000	300 000	2 100 000	600 000
TOTAL RECETTES	**200 000**	**3 050 000**	**1 000**	**49 000**	**300 000**	**2 100 000**	**600 000**

N° 1041 "PROTECTION DEBORDEMENTS TORRENTIELS" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS		
			Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016
ETUDES	200 000	0	0	50 000	150 000
TOTAL DEPENSES	**200 000**	**0**	**0**	**50 000**	**150 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	200 000	0	0	50 000	150 000
TOTAL RECETTES	**200 000**	**0**	**0**	**50 000**	**150 000**

N° 1047 "SECURITE SECTEUR - LES ILES - LES GRASSONNETS" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS			
			Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016	2017
ETUDES	850 000	0	25 800	0	400 000	424 200
TOTAL DEPENSES	**850 000**	**0**	**25 800**	**0**	**400 000**	**424 200**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	850 000	0	25 800	0	400 000	424 200
TOTAL RECETTES	**850 000**	**0**	**25 800**	**0**	**400 000**	**424 200**

N° 1076 "ESPACE CULTUREL" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS					
			Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016	2017	2018	2019
TRAVAUX	8 300 000	431 130	203 830	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	665 040
TOTAL DEPENSES	**8 300 000**	**431 130**	**203 830**	**0**	**1 000 000**	**3 500 000**	**2 500 000**	**665 040**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	5 300 000	431 130	203 830	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	665 040
INDEMNITÉS D'ASSURANCE	3 000 000	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	**8 300 000**	**431 130**	**203 830**	**0**	**1 000 000**	**3 500 000**	**2 500 000**	**665 040**

N° 1078 "REHABILITATION TOUR T2 - VOUTE I" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS		
			Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016
ETUDES	200 000	36 330	58 870	20 000	84 800
TOTAL DEPENSES	**200 000**	**36 330**	**58 870**	**20 000**	**84 800**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	200 000	36 330	58 870	20 000	84 800
TOTAL RECETTES	**200 000**	**36 330**	**58 870**	**20 000**	**84 800**

N° 1085 "ITINERAIRES CYCLABLES" *NOUVELLE AP/CP*	Autorisation de programme	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS				
			BP 2015	2016	2017	2018	2019
ETUDES	1 500 000	0	500 000	100 000	300 000	300 000	300 000
TOTAL DEPENSES	**1 500 000**	**0**	**500 000**	**100 000**	**300 000**	**300 000**	**300 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 500 000	0	500 000	100 000	300 000	300 000	300 000
TOTAL RECETTES	**1 500 000**	**0**	**500 000**	**100 000**	**300 000**	**300 000**	**300 000**

N° 1116 "TRAVAUX VRD : CONSTRUCTION CENTRE DE SECOURS" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS		
			Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016
TRAVAUX	450 000	329 150	5 950	0	114 900
TOTAL DEPENSES	**450 000**	**329 150**	**5 950**	**0**	**114 900**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	450 000	329 150	5 950	0	114 900
TOTAL RECETTES	**450 000**	**329 150**	**5 950**	**0**	**114 900**

N° 1122 "TRAVAUX VRD : ZONE DE LA VIGIE" *AJUSTEMENT BP 2015*	Pour mémoire AP votée	Ajustement de l'autorisation de programme	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS				
				Restes à Réaliser 2014	BP 2015	2016	2017	2018
ETUDES - TRAVAUX	1 700 000	1 500 000	26 200	129 550	1 000 000	200 000	0	144 250
TOTAL DEPENSES	**1 700 000**	**1 500 000**	**26 200**	**129 550**	**1 000 000**	**200 000**	**0**	**144 250**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 200 000	800 000	26 200	129 550	1 000 000	-500 000	0	144 250
CESSION TERRAINS	500 000	700 000	0	0	0	700 000	0	0
TOTAL RECETTES	**1 700 000**	**1 500 000**	**26 200**	**129 550**	**1 000 000**	**200 000**	**0**	**144 250**

N° 1125 "CENTRE TECHNIQUE LA VIGIE" *NOUVELLE AP/CP*	Autorisation de programme	Paiements avant 2015	CREDITS DE PAIEMENTS		
			BP 2015	2016	2017
ETUDES	600 000	0	150 000	250 000	200 000
TOTAL DEPENSES	**600 000**	**0**	**150 000**	**250 000**	**200 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	600 000	0	150 000	250 000	200 000
TOTAL RECETTES	**600 000**	**0**	**150 000**	**250 000**	**200 000**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2015

N° 1006 "AGENDAS ACCESSIBILITE DES ERP" *NOUVELLE AP/CP*	Nouvelle autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS					
		BP 2016	2017	2018	2019	2020	2021
ETUDES/TRAVAUX	1 433 000	219 000	286 000	222 000	220 000	203 000	283 000
TOTAL DEPENSES	**1 433 000**	**219 000**	**286 000**	**222 000**	**220 000**	**203 000**	**283 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 433 000	219 000	286 000	222 000	220 000	203 000	283 000
TOTAL RECETTES	**1 433 000**	**219 000**	**286 000**	**222 000**	**220 000**	**203 000**	**283 000**

N° 1124 "RESEAUX MONTENVERS" *NOUVELLE AP/CP*	Nouvelle autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2015	BP 2016
ETUDES/TRAVAUX	1 000 000	400 000	600 000
TOTAL DEPENSES	**1 000 000**	**400 000**	**600 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 000 000	400 000	600 000
TOTAL RECETTES	**1 000 000**	**400 000**	**600 000**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

N° 1125 "CENTRE TECHNIQUE LA VIGIE" *MODIFICATION AP/CP*	Pour mémoire AP votée	Ajustement de l'autorisation de programme	Paiements en 2015	CREDITS DE PAIEMENTS			
				2016	2017	2018	2019
ETUDES - TRAVAUX	600 000	4 000 000	22 950	0	2 550 000	1 427 050	0
TOTAL DEPENSES	**600 000**	**4 000 000**	**22 950**	**0**	**2 550 000**	**1 427 050**	**0**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	600 000	2 301 417	22 950	0	1 701 417	577 050	0
CESSION TERRAINS	0	1 698 583	0	0	848 583	0	850 000
TOTAL RECETTES	**600 000**	**4 000 000**	**22 950**	**0**	**2 550 000**	**577 050**	**850 000**

VII - BUDGETS ANNEXES ORIENTATIONS 2016

BUDGET SPIC PARKINGS

Pour l'année 2015, l'évolution des tarifs introduite par la loi relative à la consommation avec une facturation au quart d'heure a été correctement mise en œuvre à partir de juillet.

Après une perte de fréquentation jusqu'en juin, la tendance s'est très nettement inversée sur la période estivale pour parvenir en fin d'année à une progression des recettes de 11 % qui permet d'assumer les investissements programmés en 2015, les coûts de fonctionnement pour le service de nuit et le service sur les 3 nouveaux parkings Viacham'.

Pour 2016, seules des modifications de tarif pour les durées de stationnement de plusieurs heures sont envisagées.

Pour autant et sans prévoir de subvention du budget général, le programme d'investissement sur la base des fréquentations de ces dernières années peut être maintenu pour rénover les parkings existants y compris le parking St Michel. L'aménagement et mise en enclos du parking car du Grépon est notamment envisageable.

BUDGET EAU

Par délibération du 4 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la surtaxe communale pour l'alimentation en eau potable dans la même proportion que la baisse de la surtaxe intercommunale d'assainissement afin de garantir que la facture globale de l'usager ne soit pas augmentée.

Cette évolution permettra de porter l'enveloppe nécessaire à la réalisation des investissements envisagés en 2016 de 370 000 € à 700 000 €. Il sera ainsi possible d'engager le renouvellement du réseau et des captages mais également de rendre communicants les compteurs d'eau pour une facturation au plus juste et de mener les modifications nécessaires pour réduire, voir supprimer, la chloration de l'eau.

BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

En 2015, la production des repas s'est stabilisée alors qu'elle connaissait depuis plusieurs années une augmentation régulière.

Concernant le scolaire, on notera en 2015 une légère baisse du nombre de repas, notamment dans les écoles de Chamonix et les structures de loisirs MJC.

Cependant, en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la fois à l'évolution du prix des denrées alimentaires et à la réforme des rythmes scolaires (renforcement de l'encadrement pendant la pause méridienne, allongée de 3/4 d'heure/jour), une augmentation des tarifs de la restauration scolaire sera proposée au budget 2016 pour être appliquée à la prochaine rentrée.

Par ailleurs, le nombre de repas servis en 2015 aux personnes âgées (portage de repas et salle de convivialité) a augmenté de +18%.

BUDGET REMONTEES MECANIQUES « FOND DE VALLEE »

Domaine skiable des Chosalets

L'exploitation de l'hiver 2014/2015 se solde par un déficit d'environ 40 K€ contre 74 K€ pour l'hiver précédent.

Pour la saison 2015/2016, il a été mené des négociations, afin de limiter le déficit d'exploitation :

- Une réduction de rémunération du prestataire de 2,5% après une diminution de 5% accordée l'an dernier.
- Une participation forfaitaire de la Compagnie du Mont-Blanc à hauteur de 40 K€ (31K€ en 2015).
- Une augmentation des tarifs afin de les aligner sur les tarifs du domaine skiable de la Vormaine.

Domaine du Mont

L'exploitation 2015 se clôtura par un déficit d'environ 4 K€ contre 7 K€ en 2015.

Seul de l'investissement courant a été porté en 2015 et il en sera de même pour 2016. La prochaine Grande Inspection de l'appareil sera à mener pour 2019, il sera dans cette perspective nécessaire en 2017 de se prononcer sur l'avenir de cette remontée et des investissements à affecter en rapport.

Au vu de ces résultats, il faudra prévoir une augmentation de la subvention d'équilibre en 2014 pour ce budget, sachant qu'un emprunt devra être contracté afin de financer les investissements à réaliser sur les deux domaines (mise en conformité des équipements, grande révision).

BUDGET « LOTISSEMENT SECTEUR DES TISSIERES »

Ce budget ne pourra être clôturé qu'après l'achèvement des travaux de finition des abords qui ne pourront être réalisés qu'à l'issue de la fin des constructions.

BUDGET « LOTISSEMENT STELANDRE »

Le projet d'accession comprenait 4 chalets, soit 8 logements.

Le programme a été livré en février 2015, à la date prévue.

Le budget de l'opération a été respecté.

Le budget annexe ne pourra être clôturé que lorsque l'ensemble des marchés aura été soldé, les garanties levées, soit au minimum 12 mois après l'achèvement des travaux.

A ce jour, il reste quelques dépenses engagées à solder, correspondant à des finitions.